# Les échos de BONNE

Bulletin Municipal N° 101
Janvier 2022
www.mairie-bonne.fr

## SOMMAIRE

Edito du Maire 2
Agenda
Etat-civil
Délibérations du Conseil municipal 3
Informations utiles 4
Vie municipale 5
Histoire et patrimoine 13
Environnement-solidarité 15
Annemasse-Agglomération 17
Bonnes nouvelles 18
Vie communale 19
Droit d'expression 21
Retour sur... 24

COMMUNE DE BONNE

Zone humide

# Edito du Maire

Malgré cette situation sanitaire désespérante, la municipalité avance ses projets. La route de la Charniaz au niveau de la ferme Paccot va enfin être finalisée. L'entreprise a été choisie, et les travaux devraient démarrer courant janvier en fonction de la météorologie. J'en suis bien désolé, mais cette partie de voie sera coupée totalement pendant trois mois et les habitués devront choisir un autre itinéraire.

Ce même itinéraire verra l'apparition de chicanes au niveau du clos d'Orlye pour ralentir le flux.

La rénovation de l'école élémentaire entre dans une phase active et le service de conseils en architecture du département va proposer un avant-projet que les élus retravailleront pour l'affiner aux besoins des Bonnois.

Enfin un plan global de limitation des vitesses sur la commune est à l'étude et devrait voir le jour en 2022 .

Notre site internet va évoluer. Le notre était vieillissant et devait évoluer pour satisfaire aux nouvelles exigences de la population. Merci à notre responsable de la communication et à son équipe pour le choix de ce nouveau prestataire.

La situation des services scolaires et périscolaires a été tendue en cette fin d'année. Entre les fermetures de classes, les cas contacts, les élèves ou les agents absents, la municipalité a dû gérer en flux tendu une situation sanitaire délicate.

Je voudrais remercier nos agents qui ont fait de nombreuses heures supplémentaires pour la continuité du service. Bravo à eux et cette extraordinaire entraide inter-services.

Décidément les années se suivent et se ressemblent. A nouveau cette année nous n'aurons pas le plaisir de nous rencontrer lors des vœux annuels. Et cela est bien dommage. Il ne nous restera donc comme l'an passé qu'une solution visuelle pré-enregistrée et adaptée aux réseaux sociaux.

Je vais donc souhaiter, avec l'ensemble du Conseil Municipal, aux Bonnoises et aux Bonnois, tous nos vœux de santé, de bonheur, et de prospérité. En espérant que nous sortions définitivement de ce mauvais rêve.

Yves Cheminal

## agenda

### FEVRIER

*5* Bonne Ambiance - Fondue

*Date non définie*

Carnaval de l'APE

### MARS

*4* Don du sang

*19* "Dans les yeux de Matthieu" : repas caritatif

*25* Médiathèque : rencontre "Lettres-frontière"

### AVRIL

*10* Elections présidentielles -1er tour

*24* Elections présidentielles - 2ème tour

### MAI

*8* Cérémonie du 8 mai

*21* Harmonie : Concert de la fête des mères

### JUIN

*Dates non définies*

BAC FOOT : tournoi

APE : farfouille

ECOLES : Kermesse

COMMUNE : Fête de la musique

*12* AMICOURSE : course

*12* Elections législatives - 1er tour

*19* Elections législatives - 2ème tour

**Plus d'infos sur la page Facebook de la mairie : www.facebook.com/MairiedeBonne/**

**Les manifestations, fêtes et cérémonies auront lieu sous réserve des conditions sanitaires et des éventuelles restrictions gouvernementales**

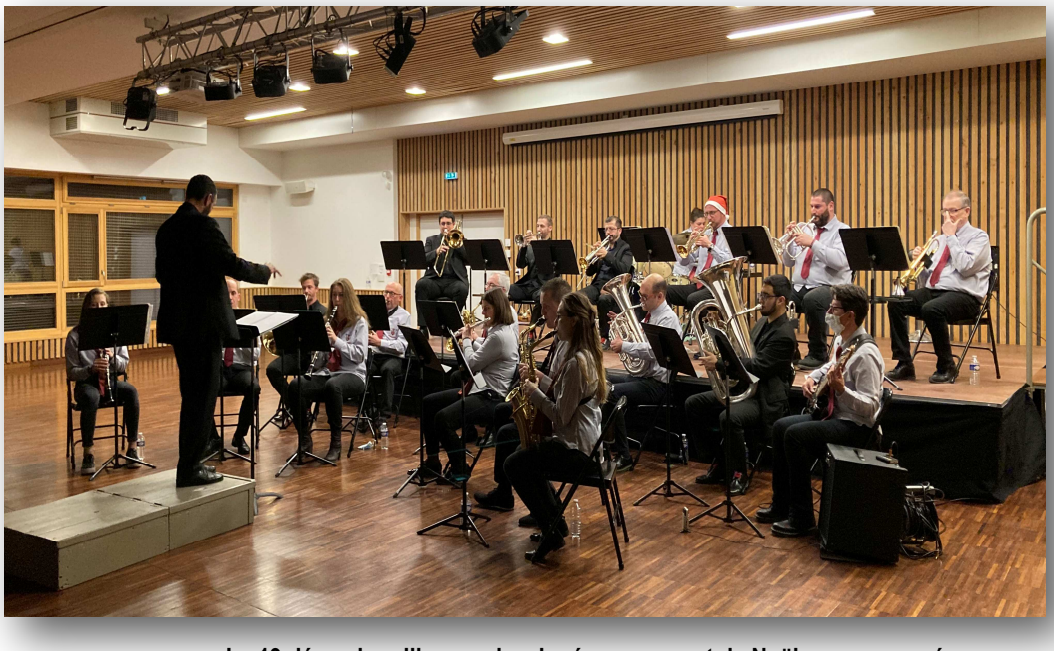

**Le 19 décembre, l'harmonie a joué son concert de Noël, accompagnée du quintette de cuivre Lé'Mania.**

# Principales délibérations du Conseil municipal

## Séance du 19 juillet 2021

**Approbation** à l'unanimité de l'acquisition d'une parcelle lieu-dit "les Prés Potex" pour une valeur de 8'000€. Qui permettra à la commune de Bonne et au SM3A la mise en œuvre d'un projet environnemental.

**Autorisation** à l'unanimité à M. le Maire à signer tous actes de transfert de propriété de terrains et ouvrages afin de régulariser la convention définissant les modalités administratives, financières et techniques du retrait de la commune syndicat intercommunal des eaux des Rocailles en faveur de la nouvelle communauté d'agglomération dénommée "Annemasse-les Voirons".

**Attribution** à la majorité (1 abstention) du marché de couches et lingettes à la société CELLULOSE DE BROCELLIANDE pour une durée d'une année, reconductible 3 fois

**Attribution** à la majorité sauf (1 abstention) du marché de la restauration scolaire à la société ELIOR pour une durée d'une année scolaire, reconductible 3 fois (accord cadre à bons de commandes).

**Approbation** à l'unanimité de la modification du règlement et des tarifs des services scolaires et périscolaires au titre de l'année 2021 – 2022.

**Validation** à la majorité (2 abstentions), de l'avenant n°1 à la convention d'accompagnement proposée par le CAUE dans le cadre de la réflexion sur la rénovation de l'école élémentaire.

**Approbation** du tableau des non-valeurs n°1 pour l'exercice 2021.

Approbation à l'unanimité du tableau d'emplois communaux pour 2 postes d'auxiliaires en puériculture, suppression d'un poste d'adjoint technique au périscolaire et suppression de deux postes d'auxiliaire de puériculture au service multi-accueil.

**Approbation** à l'unanimité des modifications des commissions "communication et culture et patrimoine".

**Autorisation** à l'unanimité d'engager les actions dans le cadre de l'espace naturel sensible du plateau de Loëx (ENS) pour un total de 39'305.95€ selon le contrat de territoire ENS.

**Sollicitation** auprès du Conseil du Département de Haute-Savoie une subvention à hauteur de 26'353.60€

## Séance du 20 sept. 2021

**Décision** à 7 voix pour le maintien, 11 voix contre et 5 absentions de mettre fin aux fonctions d'adjoint au maire de Monsieur Pascal Pinget par vote à bulletin secret

**Validation** de la suppression d'un poste d'adjoint au Maire, ramenant leur nombre à 5 contre 6 auparavant,

**Décision** d'acquérir à l'unanimité les parcelles au 393 route des Chavannes pour une surface de 20m2 pour la mise en œuvre d'un projet d'aménagement de voirie et de cheminement piéton pour une valeur de 600€

**Approbation** à l'unanimité de renouveler un bail rural environnement pour une nouvelle période de 9 ans à M. Franck Denale et Mme Joanny Cassina exploitants agricoles.

**Décision** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

**Approbation** de la Convention Territoriale Globale à intervenir entre la CAF et les autres collectivités partenaires d'Annemasse Agglo et autorisation à Monsieur le Maire à la signer et à signer tout document contractuel financier avec la Caf, se rapportant à la CTG afin de permettre le versement, le cas échéant, du bonus territoire et/ou du soutien financier pour le diagnostic.

**Acceptation** à la majorité (1 contre, 2 abstentions) du legs de Monsieur Georges Michon à la commune pour un actif brut de 674'158.04€ Une part revenant à la commune de BONNE de 504.494€ (75%) Une part revenant à l'institut Curie de 168.165€ (25%).

**Acceptation** à la majorité (2 contre, 2 absentions) du projet d'inscription de la coupe de bois présentée en conseil municipal, dont 120m3 seront délivrés à la commune

**Approbation** à la majorité (8 abstentions) de déléguer la maîtrise d'ouvrage à Annemasse Agglo pour la réalisation des études et des travaux liés à la ligne de bus entre la gare d'Annemasse, Bonne et l'hôpital CHAL MOA.

## Séance du 25 oct. 2021

**Attribution** du marché public de travaux pour l'aménagement de la Route de la Charniaz – secteur Ferme Paccot à l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour un montant HT de 458 873 € et autorisation à M. Le Maire de signer tous les documents correspondants par délibération du conseil municipal à la majorité des présents mandataires (2 abstentions).

**Validation** de l'avenant au contrat départemental pour l'Espace Naturel Sensible - Conservatoire des Terres Agricoles pour le bail rural environnemental conclu avec la GAEC La pensée Sauvage. Autorisation à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant. Par délibération du Conseil municipal A l'unanimité.

**Approbation** à la majorité (1 abstention), de l'avenant à la charte du réseau Intermède par la signature de la convention avec la ville de Genève par Annemasse agglo.

**Validation** du projet de convention dans le cadre de la réalisation d'une monographie de l'histoire de la commune de Bonne, à la majorité (2 abstentions).

**Validation** de la création d'une commission temporaire relative aux illuminations et décorations de fin d'année, composée de Nadège Thabuis, Marie-Claire Teppe, Claude Baltassat, Françoise Déniboire et Angélique Scaramuzzino, à l'unanimité.

**Adoption** à l'unanimité du maintien des tarifs des annonces publicitaires dans le bulletin Les Echos de Bonne.

**Approbation** à la majorité (4 abtentions) de la convention pour la mise en place d'un service commun "recherche de fonds externes" entre Annemasse-agglo et la commune.

## état-civil

### Naissances

Loenn PRADEL-PRIGHI, né le 20.07.2021
Iris VUACHET, née le 11.11.2021
Stella DECROIX, née le 20.11.2021

### Mariages

Sandrine DAVID & Philippe PAU, le 28.08.2021
Maria-Elena FERRARA & Stéphane RICHER, le 11.09.2021
Lorène COLOMB & Saurav ARYAN, le 23.10.2021

### Décès

Frédéric MAUDIERE, le 10.08.2021
Nikolaos CARAVELLAS, le 27.08.2021
Egidio SANTORIELLO, le 05.09.2021
Georges ORLIC, le 30.10.2021
André CARLIER, le 01.11.2021
Jeanne RAIBON épouse PACCOT, le 12.11.2021
Mireille DONCQUE, épouse DEMOLIS, le 20.11.2021
Christian CURTON, le 23.11.2021

## SPR : mise en place d'une enquête publique

Dans le cadre du projet communal relatif à la mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR), ainsi que de son futur périmètre, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Préfecture de Haute-Savoie organiseront une enquête publique qui se tiendra du 31/01/2022 au 15/02/2022 inclus.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les personnes intéressées aux dates suivantes :

- 31/01/2022 de 9h à 13h
- 05/02/2022 de 9h à 12h
- 15/02/2022 de 9h à 13h

Un dossier et un registre seront disponibles aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, ainsi que sur le site https://www.regitre-dematerialise.fr/2834.
Les observations pourront également être transmises par mail à l'adresse dédiée enquête-publique-2834@regitre-dematerialise.fr

## Notre histoire en préparation…

La commune travaille actuellement, en lien avec un historien, à l'écriture d'un ouvrage retraçant l'histoire de la commune sur la base des archives disponibles et de la bibliographie existante. Pour agrémenter ce futur ouvrage que l'on espère passionnant, la commune recherche actuellement des photos anciennes qui permettraient notamment d'illustrer cette monographie. Tous documents utiles à ces recherches, et qui pourraient être temporairement prêtés, seraient les bienvenus ! N'hésitez pas à contacter le service communication de la mairie !

# Informations utiles

## Liens Internet :

Mairie : www.mairie-bonne.fr
Agglo : www.annemasse-agglo.fr
www.facebook.com/MairiedeBonne/

## Horaires de la Mairie :

lundi : 9h-13h
mardi : 9h-13h
mercredi : 9h-13h
jeudi : 13h-18h
vendredi : 13h-16h
**Adresse : 479 Vi de Chenaz, 74380 Bonne**
**Contact : accueil@mairie-bonne.fr**

## Horaires de la Médiathèque :

Lundi : 14h-18h
Mercredi : 14h-18h
Vendredi : 16h-18h
Samedi : 10h-12h
Contact : mediatheque@mairie-bonne.fr

## Horaires annuels de la déchetterie :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi & samedi :

10h à 12h30 et 14h à 18h

## Numéros utiles :

| | |
|---|---|
| Mairie-accueil | 04 50 39 21 51 |
| État-civil | 04 50 39 21 51 |
| Urbanisme | 04 50 39 21 51 |
| Secrétariat général | 04 50 31 31 73 |
| Comptabilité | 04 50 31 31 72 |
| Vie associative | 04 50 39 21 51 |
| Affaires scolaires et Accueil de Loisirs | 04 50 85 82 75 |
| Centre multi-accueil | 04 50 39 68 95 |
| Médiathèque | 04 50 36 21 58 |
| École élémentaire | 04 50 39 20 84 |
| École maternelle | 04 50 36 21 74 |
| Police intercommunale | 04 50 39 97 90 |
| Annemasse Agglo | 04 50 87 83 00 |
| Transports scolaires | 04 50 39 39 44 |
| TAC | 08 001 000 74 |

# Municipalité

## Pour vous identifier aux services de la Caf : identifiez-vous avec votre numéro de sécurité sociale

Les modalités de connexion aux services de la CAF (Caisse d'Allocations familiales) évoluent :

Je m'identifie avec mon numéro de sécurité sociale à 13 chiffres sur la caf.fr ou l'appli mobile. Je saisis mon ancien mot de passe CAF à 8 chiffres et je crée mon nouveau mot de passe (composé de chiffres et de lettres). En cas d'ancien mot de passe oublié, je reçois un code par sms/mail qui me permet de créer mon nouveau mot de passe.

Pour appeler la Caf, utilisez votre numéro allocataire

## Commerçants : le saviez-vous ? Aides aux TPE avec points de vente

Depuis 2015, Annemasse Agglo, et en partenariat avec les communes du territoire, a mis en place une aide financière visant à soutenir les très petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services qui investissent dans leur point de vente en cofinancement certains travaux avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.
A ce jour, 53 entreprises situées du territoire en ont déjà bénéficié.
Cette aide a pour but de maintenir, structurer et dynamiser les activités artisanales, commerciales et de services dans les centres villes, bourgs-centres et centres-villages.
Les dépenses éligibles sont les travaux ou les investissements pour la rénovation des vitrines et des façades, la sécurisation ou la mise en accessibilité des points de vente, la réalisation d'investissements d'économie d'énergies et d'investissements matériels de capacité.
En complément éventuel d'une intervention de la Région à hauteur de 20% dans la limite d'un plafond établi par la Région à 50.000€ HT de dépenses, un financement local est apporté à hauteur de 25% réparti entre Annemasse Agglo *(12,5%)* et les Communes *(12,5%)*, dans la limite d'un plafond établi par Annemasse Agglo à 20.000€ HT de dépenses.
**Conditions d'éligibilités :**
- Travaux ou investissements d'un montant minimal de 5.000€ HT,
- Entreprises de moins de 10 salariés et avec moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires,
- Entreprises dont la surface du point de vente est inférieure à 700m²,
- Entreprises en phase de création, reprise ou développement. En cas de création ou reprise, elles doivent justifier d'un accompagnement *(plateforme aide à la création, chambres consulaires…)*.

**Sont néanmoins exclues du dispositif :**
- Les entreprises situées en zones industrielles, artisanales et commerciales de périphérie,
- Les galeries commerciales sauf dans les quartiers Politique de la *ville (ainsi seuls les commerçants du centre commercial du Perrier sont éligibles à cette aide. Les autres galeries sont exclues)*.

**Intéressés ? Besoin de plus amples renseignements ? N'hésitez pas à contacter la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Economie d'Annemasse Agglo au 04.50.87.83.00**

## Un petit geste pour ses voisins : pensez à rentrer vos poubelles !

En effet, en dehors des jours de collecte (le lundi matin à Bonne), les bacs poubelle ne doivent pas demeurer sur la voie publique. Les bacs doivent être sortis au plus tôt la veille après 20h en bordure de voie publique et enlevés après le passage du camion.

Si le lundi, jour de ramassage, est un jour férié, les ordures ne sont pas collectées et le ramassage est reporté au mercredi.

# Leg de Monsieur Michon à la commune de Bonne

Nombreuses sont les littératures qui ont été écrites ou contées sur le leg de Monsieur Michon à la commune, mais il m'a semblé nécessaire de vous donner quelques éléments.

Monsieur Michon habitait Bonne depuis des décennies. Il y a vécu une grande partie de sa vie avec sa femme, aujourd'hui décédée. Commençant à rencontrer des difficultés à vivre seul, Monsieur Michon a souhaité entreprendre, au début de l'année 2020, une procédure de vente pour la maison dont il était propriétaire, afin d'aller vivre dans une maison de retraite pour bénéficier d'un suivi plus régulier, et rompre la solitude qu'il vivait, sans enfant, depuis le décès de son épouse.

En août 2020, une voisine voyant les volets fermés depuis plusieurs jours, interpelle la mairie. Après une visite de l'assistante sociale faisant état de problèmes de santé de sa part, celle-ci lui a proposé une prise en charge par les services sociaux du département afin de l'aider dans ses actes de la vie quotidienne. Néanmoins, Monsieur Michon refusera cette aide, demandant plutôt celle de son ancien médecin traitant et de celle du CCAS. C'est donc à partir de septembre 2020 que la commune est informée de la situation de Monsieur Michon, et que le CCAS, aidé de son ancien médecin, va suivre Monsieur Michon.

Il était très proche de son ancien médecin et c'est grâce à son intermédiaire que la commune apprend que sans héritiers, il cherchait à léguer une partie de ses biens à des œuvres caritatives ou pour aider à financer des projets.

C'est donc sur les conseils de la mairie qu'il lui a été proposé de participer au financement de la rénovation et de l'agrandissement de l'école élémentaire. Après réflexion, il décidera de léguer ses biens pour partie à l'Institut Curie dans le cadre de la recherche contre le cancer, et pour l'autre à la commune pour le projet de l'école, projet qu'il avait par ailleurs rapidement apprécié, lui qui n'avait pas eu la chance d'avoir d'enfants.

A l'automne 2020, son état s'est affaibli. Une place d'accueil a pu lui être trouvée avec tout le confort possible aux Jardins du Mont-Blanc à Ville-la-Grand. La finalisation de son leg par l'intermédiaire de son notaire a été particulièrement difficile car monsieur Michon avait dû être hospitalisé.

Malgré tout, ce leg a été signé en novembre 2020 au profit des deux bénéficiaires sus cités, et en compagnie de son médecin et de la première adjointe.

Le 02 janvier 2021, la commune apprend le décès de Monsieur Michon dont l'état de santé s'était aggravé quelques jours plus tôt.

Quelques semaines plus tard, la commune est officiellement informée du leg de Monsieur Michon, dont le patrimoine était composé d'une maison route des Chavannes et de divers avoirs financiers dont deux assurances vie.

Au final, nous ne pouvons que remercier Monsieur Michon d'avoir fait don de son patrimoine à la recherche contre le cancer et à la rénovation de notre école. Il a, comme de nombreux Français sans descendance, souhaité faire profiter la commune (et donc les Bonnois) de son patrimoine pour le financement d'un équipement public.

Malgré tout ce qui a été dit sur cette affaire, aucune personne n'a profité d'un quelconque avantage au travers de ce don… Et si certains en doutent, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec moi. Je vous recevrai bien volontiers pour en discuter.

Le Maire,

Yves Cheminal

# Du nouveau dans votre mobilité !

**A compter du lundi 13 décembre 2021, le réseau de bus évolue pour mieux s'adapter aux usages.**

## Pour la commune de Bonne, qu'est ce qui va changer ?

**Des lignes de bus plus rapides pour aller vers le centre-ville d'Annemasse**

La commune de Bonne est desservie par les lignes 5 et 8. Sur la commune, les arrêts et les fréquences ne changent pas, mais le trajet est plus rapide :

- La ligne 5 desservira le collège Paul Emile Victor qu'aux heures scolaires. En dehors des heures scolaires, le gain de temps pour se rendre dans le centre-ville sera de 3 minutes
- Le trajet de la ligne 8 sera plus direct. En heure de pointe du matin, le gain de temps pour aller jusqu'à la gare d'Annemasse sera de 5 minutes.

**De nouvelles lignes de transport à la demande :**

La ligne "TAD D" dessert le collège Paul Emile Victor, la Bergue, Bonne Centre et Lucinges. Elle passe toutes les heures entre 5h30 et 18h la semaine et 8h30 et 17h le samedi.

Cette ligne remplace le système Proxy-TAC dans la commune. Elle a le même fonctionnement qu'une ligne de bus classique, sauf qu'il faut réserver son transport la vieille au soir en appelant la centrale de réservation, au numéro gratuit : 0800 00 19 53.

## Concrètement, cela donne quoi pour les habitants de Bonne ?

⇒ J'habite sur les hauteurs de Bonne : si j'ai réservé au plus tard la veille de mon trajet, je peux prendre la ligne TAD D aux arrêts Les Chavannes ou Alluaz. La ligne TAD D m'emmène en 12 minutes à Bonne centre où je peux prendre la ligne 5 ou la ligne 8 vers le collège Paul-Emile Victor.

⇒ J'habite dans le centre-Ville de Bonne et je travaille à Genève : la ligne 5 (départs le matin de Bonne centre à 5h11, 5h41, 5h58, 6h31, 7h12, 7h47, 8h17) m'emmène en 22 minutes à la gare d'Annemasse où je peux prendre le Léman Express

⇒ Je suis PMR, qu'est ce que ça change pour moi ? : Je peux toujours utiliser le service Handi'TAC qui change de nom et devient TAD PMR. Les conditions d'accès restent inchangées, seuls les horaires évoluent. Afin de mieux s'adapter aux usages, le service TAD PMR fonctionnera de 5h30 à 18h30 (7h à 19h aujourd'hui) du lundi au vendredi, et le samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

**Plus info sur https://www.tac-mobilites.fr/**

# Publicités, enseignes et bâtiments professionnels : ce que nous dit la loi concernant l'éclairage nocturne

Afin de réduire les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie, l'éclairage nocturne des publicités, préenseignes et enseignes lumineuses et des bâtiments non résidentiels *(bureaux, commerces, bâtiments agricoles ou industriels, bâtiments publics, façades et vitrines par exemple)* est limité en fonction du type de dispositif :

| Type de dispositif | Obligation d'extinction |
|---|---|
| Publicité et préenseigne lumineuse | Entre 1 heure et 6 heures du matin |
| Enseigne lumineuse | Entre 1 heure et 6 heures du matin |
| Vitrine de magasin ou d'exposition | Entre 1 heure *(ou 1 heure après la fermeture ou la fin d'occupation des locaux)* et 7 heures *(ou 1 heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt)* |
| Éclairage intérieur des locaux professionnels | Au plus tard 1 heure après la fin de l'occupation de ces locaux |
| Façade des locaux professionnels | Au plus tard à 1 heure du matin |

Dans le cas d'une enseigne lumineuse et par dérogation, les commerces en activité entre minuit et 7 heures du matin peuvent allumer leur enseigne 1 heure avant l'ouverture, et la laisser allumée jusqu'à une heure après la fermeture.

Pour les bâtiments à usage mixte *(à usage d'habitation et usage professionnel)*, seule la partie non résidentielle *(locaux professionnels ou commerces en rez-de-chaussée par exemple)* est concernée par ces dispositions.

Les enseignes clignotantes sont interdites, sauf pour les pharmacies et les services d'urgence.

Par ailleurs, l'obligation d'extinction nocturne ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Affiches éclairées par projection ou transparence sur le mobilier urbain (*abris-bus, kiosque à journaux, colonne porte-affiches...)*
- Publicités numériques sur le mobilier urbain, à condition que les images soient fixes

Le maire de la commune est chargé de contrôler le respect de ces dispositions et de mettre en demeure la personne ou entreprise en infraction dans un délai qu'il détermine. La mise en demeure peut être d'une durée de 8 jours maximum. Si à l'expiration de ce délai, l'exploitant ne s'est pas mis en conformité, une amende d'un montant maximum de 750€ pourra être prononcée.

# Vie Municipale

## Cérémonie du 11 novembre : la commémoration au cimetière de Loëx

Cette année, le 11 novembre a pris place au cimetière de Loëx.
En effet, il avait été décidé sur le précédent mandat qu'il y aurait chaque année une alternance entre les deux monuments aux morts de Bonne et de Loëx, pour éviter les déplacements des personnes entre les deux lieux.
Il faisait beau ce 11 novembre et les Bonnois s'étaient donné rendez-vous en nombre pour assister à l'hommage à nos soldats français morts pour notre liberté.
Après le mot du maire et les hommages protocolaires, les enfants de l'école élémentaire guidés par leurs enseignants ont chanté une poignante marseillaise, et l'Harmonie toujours fidèle au poste a repris en musique ce moment émouvant.
Notre porte-drapeau, Monsieur Comte était lui aussi présent avec les anciens combattants, il avait sûrement en mémoire son compagnon Monsieur Orlic, décédé quelques jours plus tôt, qui ne manquait sous aucun prétexte les cérémonies d'hommage.

Les années passent mais les souvenirs et le respect pour ses hommes qui ont œuvré pour notre liberté et nos droits restent... Après le recueillement et l'émotion, l'association du four à pain de Loëx "La Fascine" avait organisé avec la mairie un petit verre de l'amitié devant le four.

Un moment de convivialité qui a mis du baume au cœur après ces longs mois sans pouvoir se réunir.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine à Haute-Bonne pour une prochaine édition du 11 novembre.

## Un mois d'octobre toujours plus rose

Cette année encore, Bonne s'est mobilisée pour Octobre Rose et la lutte contre le cancer du sein.
En 2020, déjà des couvertures et des bonnets en laine avaient été tricotées et des maques cousus par de petits mains généreuses et avaient été remis à l'association des Fées Roses du CHAL, pour apporter du réconfort aux femmes touchées par cette maladie.
Tout au long du mois, des dons ont été récoltés en mairie et ailleurs, et le 23 octobre pour conclure en fanfare ce mois rose, une marche a été organisée par la commune en collaboration avec les Fées Roses. Le rendez-vous était donné devant la médiathèque, deux parcours étaient possibles.
La forte mobilisation de tous a permis de récolter un peu plus de 500€, qui ont été remis à nos Fées Roses du CHAL. Un franc succès qui va permettre d'adoucir le quotidien de ces femmes qui se battent contre cette maladie.

## Futurs travaux d'aménagement routier pour la sécurité

Lors de la réunion publique de quartier le mardi 23 novembre, j'ai eu l'occasion de présenter aux riverains l'un des futurs projets d'aménagement routier pour la réduction de la vitesse.
Accompagné par Alice Jacquet, Directrice des services techniques, nous avons décidé avec la commission travaux et développement durable de la mise en place de chicanes suite à une demande des habitants du lotissement d'Orlyé situé route de la Charniaz.
Les secondes se situeront sur la route des Alluaz, au niveau du chemin de la Cornache et du chemin du Crozat.
La mise en place de ces écluses avec sens de priorité, a pour but de ralentir les véhicules avec une vitesse à 30km/h et de protéger les différents carrefours .
Ces aménagements seront mis en place à titre expérimental avec comptage et contrôle avant et après leur mise en place.
Un futur projet de réduction de vitesse va également être mis en place dans notre village sur toute la commune.
Il va de notre devoir de limiter la vitesse pour la sécurité de tous. Cela a également un impact sur les émissions de $CO_2$, et donc sur notre santé.

**Denis SERVAGE**

**Adjoint développement durable,**

**écologie et travaux**

# Aménagement de la route de la Charniaz

Les projets ont très souvent des histoires car ils s'inscrivent dans une durée, avec des rebondissements. On pourra dire que la rénovation de la route de la Charniaz en fait partie. L'histoire débute en 1995 où les élus de l'époque (mandat Oscar Berthet) décidèrent d'aménager cette voie en raison de la construction de lotissements et de l'impact qu'allait engendrer le nouveau trafic automobile sur cette voirie vieillissante. Le coût était important et les élus avaient alors décidé de le scinder en deux tranches. Une première, qui sera réalisée lors de ce mandat, en avril 1997, entre la MFR et le carrefour d'Asnières et une deuxième, entre Asnières et le giratoire des Chavannes qui sera finalement repoussée. C'est au printemps 2002 (mandat F-X L'Honen) que le marché de cette tranche a été notifié à l'entreprise Rey et ce n'est réellement qu'en 2004, suite à des problèmes d'ordre budgétaire et en supprimant la partie ferme Paccot qu'il démarrera. Depuis lors, plus rien!

La fin de l'aménagement restera dans les cartons. Des chicanes ont bien été réalisées dans les années 2012 pour limiter la vitesse, mais rien de plus.

C'est finalement début 2022 que le projet va re-démarrer et s'achever définitivement. L'entreprise a été sélectionnée, l'investissement est de l'ordre de 500.000€. Les quelques ajustements d'avant-chantier sont en cours et les premières pelles mécaniques vont obstruer le passage pour une durée de 6 mois.

La route restera coupée complètement pendant 3 mois sans passage possible.

L'aménagement consiste en une double chaussée, des chicanes et un plateau allongé au niveau de la ferme. Un large trottoir (piétons, poussettes, vélos…) sera réalisé en partie aval.

**Vue schématique en deux parties ci-dessous.**

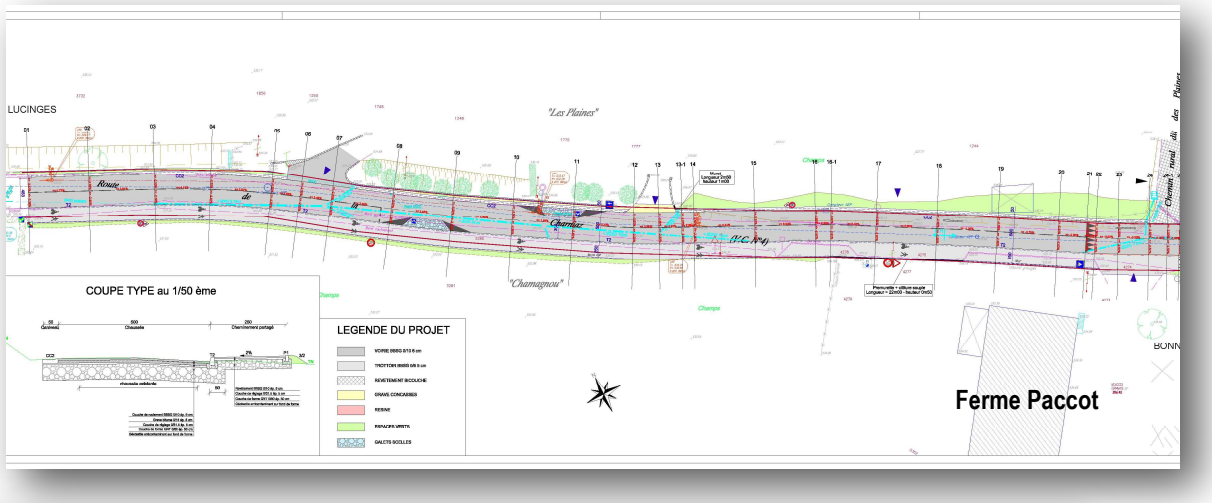


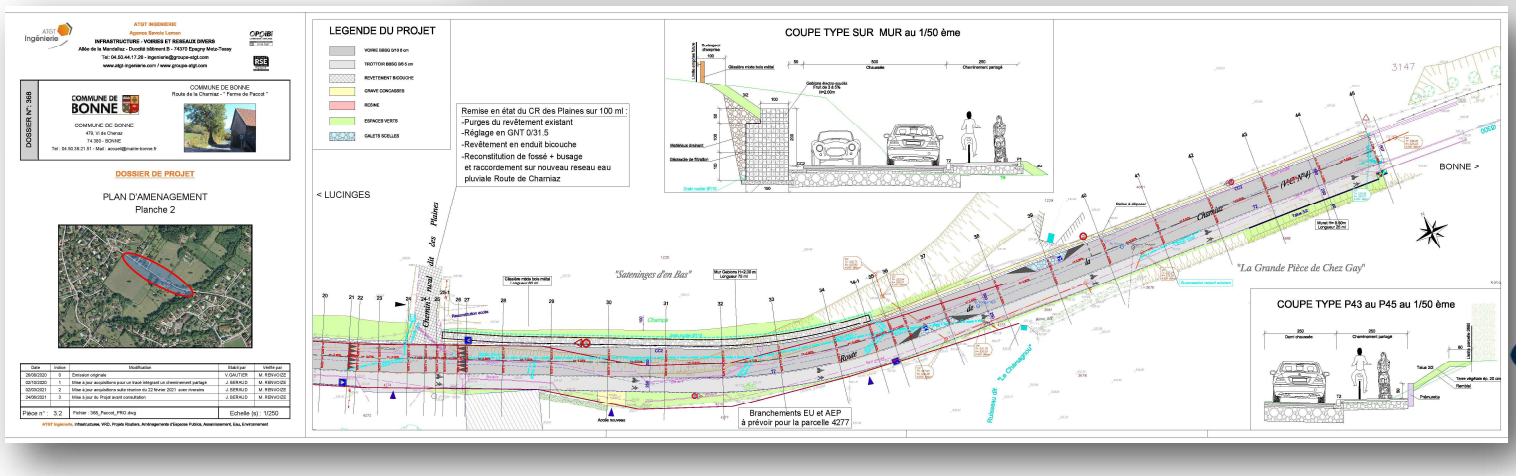


# Nouvelles réglementations route de Rossat et chemin du Glaiset

Préserver et renforcer, voilà ce que nous avons voulu faire en modifiant la réglementation concernant la circulation sur la route de Rossat et sur le chemin du Glaiset afin de limiter un maximum les véhicules.
Sur demande des riverains et après validation de la commission ENS, les panneaux sens interdit ont été apposés.
Un macaron donnant le droit d'accès de circulation sera mis à disposition à la mairie début de l'année 2022.
Les ayants droit seront :
1) les exploitants agricoles,
2) les propriétaires de parcelles agricoles ou forestières dans cette zone.,
3) les chasseurs de septembre à fin janvier à l'exception du président et garde chasse qui sera annuelle.

Le macaron sera distribué après vérification des différents actes et justificatifs (inscriptions et affiliations organisme agricole, titres de propriétés, etc...).
Le renforcement de ces mesures a pour but de privilégier la randonnée pédestre, cycliste, ou à cheval.
Cet espace fait aussi le bonheur des propriétaires canins .
Rappelons également que c'est un territoire de chasse, que les chiens doivent être tenus en laisse, et que les déjections canines doivent être ramassées.

C'est avec toutes ces règles et prises de conscience que nous continueront à protéger cet espace qui fait aujourd'hui le bonheur de tous.

Denis SERVAGE, Adjoint en charge du développement durable de l'écologie et des travaux
Et Rosanna DULLAART
Adjointe en charge de la communication et de l'ENS

# Vie municipale

## Coupes de bois pourquoi sont-elles nécessaires?

La forêt, composante essentielle de notre territoire haut savoyard, représente une richesse et une ressource naturelle considérable. C'est pour cela que les forêts communales de Bonne jouent un rôle multiple pour le développement durable.

Sociales, environnementales et économique, les coupes réalisées sur notre commune sont souvent mal comprises.

En tant qu'élu de Bonne, il m'incombe la tâche de valoriser au mieux notre espace forestier. À ce titre, et dans le cadre de la future rénovation de l'école élémentaire, l'utilisation de la ressource bois s'avère être la solution vertueuse face aux limites écologiques.

Force est de constater que la majeure partie du bois utilisé provient de pays étrangers (Allemagne) alors que cette ressource est abondante sur notre département : la moitié du département est recouvert d'espaces boisés et nous n'en exploitons qu'à peine un tiers.

1000 m³ de bois correspondent à 21 emplois pendant un an. Cent euros d'utilisation en bois certifié des Alpes laisse 75€ de retombées économiques sur notre territoire contre 30 € pour du bois d'importation. Accompagné par l'association des communes forestières, j'ai pu participer à une journée de formation dans l'entreprise Lignalpes à Etaux, entreprise certifiée bois des Alpes.

Elle réalise l'abattage, la transformation, l'habillage et le traitement autoclave bio sourcé 100 % végétal, mais aussi fabrique différents parements (lambris de grande épaisseur) pour l'extérieur et l'intérieur qui seront teintés et/ou brûlés pour laisser un aspect vieilli.

Comprendre, apprendre, quel beau travail de pouvoir toucher les différentes essences telles que le sapin, le douglas, le mélèze….

**Denis SERVAGE**
**Elu en charge du développement durable, de l'agriculture, des rivières, des forêts, des sentiers, de la chasse et de la végétalisation**

**Fin de la journée visite de l'agrandissement de l'école primaire de Nangy**

**Charpente réalisée en bois certifié (bois des Alpes)**

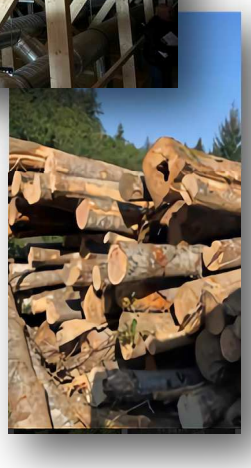

*Travailler en bois local certifié "Bois des Alpes" permet d'obtenir des aides et subventions et favorise l'économie locale.*

## Octobre Rose à la crèche !

**Le 11 octobre, l'équipe pédagogique du Multi Accueil a souhaité soutenir la lutte contre le cancer du sein.**

**Le thème de cette journée était "Tous en Rose" !**

**Des activités artistiques, de manipulation… suivi d'un goûter festif ont marqué cette journée.**

**Merci à toute l'équipe pour leur investissement ainsi qu'aux familles qui ont joué le jeu du thème Rose.**

## Le repas des ainés était de retour le 17 octobre !

L'envie était grande de se retrouver pour les 80 convives au mois d'octobre dernier. Et ce n'est pas par hasard que le terme "retrouvailles" a été cité plusieurs fois. L'ambiance festive et chaleureuse a pu profiter à chacun des ainés présents. Le repas, un cochon de lait accompagné d'un gratin, a été fort apprécié.

Afin de n'oublier personne, le CCAS a pensé à ceux qui ne pouvait se déplacer ce jour-là et a offert un panier gourmand aux 140 personnes âgées de la commune.

Si vous ne recevez pas votre invitation, veuillez vous faire connaître à l'accueil de la mairie.

## Pneus neige : fake news et réglementation en vigueur

Depuis le 1er novembre, l'obligation d'équiper les véhicules de dispositifs de sécurité pour traverser certains territoires est entrée en vigueur.

Les Echos de Bonne apporte un éclairage sur la loi et le décret.

- Il n'y a pas d'obligation d'utiliser des pneus neige : les chaines de montagne (chaines métalliques) et les "chaussettes" (chaussettes à neige textiles) suffisent.
- La loi Montagne II date du 28 décembre 2016. Son article 27 précise que dans les massifs montagneux, les véhicules doivent être équipés en période hivernale. Le 17 octobre 2020, le décret a fixé la date d'entrée en vigueur du dispositif ; le 1er novembre 2021.
- Tous les véhicules sont concernés : voitures individuelles, camions, utilitaires, cars…
- Les pneus d'hiver (ou pneus neige) doivent être aux normes. Sont autorisés les pneus relevant de l'appellation "3PMSF", c'est-à-dire portant le marquage "symbole alpin" et la marque "M+S", "M.S" ou "M&S".
- Les massifs des Alpes, de la Corse, du Massif Central, du Jura, des Pyrénées et des Vosges sont concernés. Ils couvrent 48 départements. Mais l'obligation ne couvre pas la totalité de ces 48 départements : la liste des communes concernées devant faire l'objet d'une concertation entre les préfets, les maires et le comité de massif. En Haute-Savoie, l'obligation est en vigueur dans tout le département et toutes les communes.
- Durant la première année d'application de la loi, aucune amende ne sera appliquée (sauf dans la commune de Gérardmer, dans les Vosges, où le maire a décidé d'appliquer la tolérance zéro dès le 1er novembre de cette année).

## Zoom sur le CCAS

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont nés d'une loi de 1986 dans la mouvance des lois sur la décentralisation ; cette instance se retrouve dans toutes les communes.

Malgré toutes ces années d'existence, le CCAS reste un organe méconnu de bien des administrés alors que ses actions sont capitales.

Le centre communal d'action sociale a pour compétence de coordonner et de définir l'action sociale pour notre commune ; il est donc au service et à l'écoute de la population.

Autour du maire, Chantal FRARIN, première Adjointe, coordonne le travail d'une équipe d'élus et de personnes choisies dont les compétences sont reconnues dans le domaine de la santé, de l'action sociale, dans le milieu associatif local.

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec un professionnel du secteur, une assistante sociale, laquelle supervise ses actions et repère les situations de précarité nécessitant la délivrance de bons alimentaires ou d'aides financières afin d'acquitter une dette de loyer, une facture d'électricité, de cantine…

Le CCAS travaille dans la discrétion et la confidentialité car derrière chaque dossier, il y a des situations individuelles et /ou familiales ; à ces personnes, nous nous devons de préserver leur anonymat.

Cette discrétion n'est pas le secret mais il est normal que le CCAS rende des comptes à la population car ses actions sont financées par de l'argent public notamment issu du budget communal.

Au-delà, le CCAS contribue concrètement à l'animation de la commune, ce depuis plusieurs mandats maintenant à travers diverses manifestations conviviales : la sortie annuelle du CCAS à la découverte d'une région, d'un territoire ; le traditionnel repas des anciens ; les colis de Noël ; les fêtes de quartier….

Nous sommes ici dans le concret et dans l'humain.

A Bonne, vu la taille de notre commune, le CCAS n'a ni personnel, ni matériel et c'est bien souvent par le bénévolat, la mise en œuvre du réseau local des associations de solidarité que nous arrivons à répondre au cas par cas aux situations auxquelles nous sommes confrontées..

De par les sollicitations remontant au CCAS, nous constatons hélas qu'en Haute-Savoie, en 2021, dans notre département riche, il existe des familles et des gens qui sont confrontés à la précarité voire à l'extrême pauvreté pour les situations les plus critiques.

Claude Baltassat

## Vacances d'automne à l'accueil de loisirs "Le Paradis des mômes"

Les enfants âgés de 3 à 12 ans ont pu s'épanouir à l'accueil de loisirs « Le Paradis des mômes » du 25 octobre au 5 novembre.

L'effrayante ambiance d'Halloween s'est immiscée dans le programme d'animation pour faire frémir de plaisir petits et grands. Ainsi, cuisine monstrueuse, ateliers créatifs et grands jeux ont agrémenté le programme d'animation.

Enfants et équipes ont également eu la joie d'être accueillis par Muriel à la médiathèque.

Plusieurs sorties ont permis aux enfants de contempler les magnifiques paysages d'automne.

En effet, ces derniers ont pu parcourir les chemins de randonnées du plateau de Plaine Joux et le parcours des fées du plateau des Moises.

Nous donnons rendez-vous à cette joyeuse troupe et à ceux qui voudront la rejoindre lors des prochaines vacances qui auront lieu au mois de février.

## Concours du plus beau potager

L'été dernier, la commune lançait le premier concours du plus beau potager bonnois. Nous adressons toutes nos félicitations à Monsieur Payn (premier prix, photo ci-contre) et Monsieur Boulard (2ème prix, photo ci-dessous) pour leur magnifique travail de jardinier.

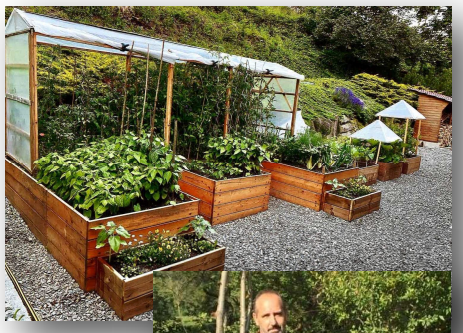

# Vie municipale

## A la médiathèque....

Accueillir les classes dans les médiathèques et l'une des missions incontournables des bibliothécaires. Le jeudi, malgré la porte close, l'établissement devient le théâtre de nombreuses activités et d'échanges, le lieu s'anime et prend vie grâce à la présence des enfants. Les bénévoles de l'association "Bibliothèque et vie culturelle" et la bibliothécaire accueillent les élèves de la maternelle au CM2 et proposent un moment de découverte, découpé en deux temps : une demi-heure d'activités et une demi-heure consacrée à l'emprunt de livres.

Ici, les enfants apprennent les règles d'utilisation de la bibliothèque, découvrent le classement, les différents documents mis à disposition (revues, dvd, cd…) et peuvent profiter d'une animation, comme une lecture à voix haute, l'écoute d'extraits musicaux, un petit spectacle (kamishibaï, raconte-tapis, raconte-valise), une mini conférence thématique, une activité manuelle…

Le domaine de la littérature jeunesse est vaste et de nombreuses pistes peuvent ainsi être explorées : bande dessinée, découverte d'un auteur, d'une collection, d'un thème. Le livre permet aussi une approche plus ludique : dominos, énigme, chasse aux trésors, jeux de l'oie…

C'est aussi un moment privilégié entre les bibliothécaires et les élèves, ces derniers peuvent ainsi être aidés dans leur recherche, orientés, et découvrir d'autres domaines.

La médiathèque recevra Antoine Rubin, auteur suisse (Berne) sélectionné pour la 28ème édition du prix lettres-frontière. La rencontre aura lieu le vendredi 25 mars (horaire non défini). Nous échangerons autour de son livre "Mémoire d'une forêt" aux éditions Torticolis et frères, paru en 2020. La rencontre est gratuite et ouverte à tous.

Nous vous rappelons que l'inscription à la médiathèque est gratuite pour tous. L'abonnement permet d'emprunter 15 documents pour une durée de 4 semaines. Il serait dommage de s'en priver !

Renseignements : mediatheque@mairie-bonne.fr et 04.50.36.21.58

## Sortie des ainés en Vallée verte

**le 23 septembre 2021 dernier, les ainés de notre commune ont pu profiter de la traditionnelle sortie organisée par le CCAS.**

**Depuis la crise sanitaire, les sorties sont mises "sous cloche" afin de préserver les anciens et c'est avec enthousiasme qu'une quarantaine de Bonnois et Bonnoises ont décidé de rattraper le temps perdu !**

Martine Desbiolles, alias "l'Irmande" a été le guide et la conteuse de cette journée. Elle a conduit notre joyeuse équipe dans la Vallée Verte voisine. Au programme : découverte de l'histoire de la Vierge Noire à l'Eglise de Boëge, visite du château mémorial de la Résistance à Habère-Lullin, dégustation de beignets de patates et repas savoyard, découverte du lac de Vallon…

Pour le goûter, l'Irmande a accueilli chez elle la joyeuse troupe où elle avait préparé de délicieuses tartes aux pommes.

La prochaine sortie est prévue le jeudi 25 avril 2022 en Gruyère. Pour cette journée de découverte, notre chère conteuse, Martine Desbiolles, prendra la casquette de la "Fouaize", un autre de ses personnages emblématiques.

**Chantal FRARIN**

**La guide touristique Irmande monte dans le car avec sa valise d'accessoires**

**Conteuse hors pair, Martine Desbiolles maitrise l'art de mêler légendes et récits historiques**

**Ambiance chaleureuse et repas typique au restaurant de l'Union à Vailly**

# Rosanna Dullaart, Maire-adjointe, a assisté au 88ème Congrès départemental des Maires de Haute-Savoie

Comme beaucoup de nouveaux élus, je ne connaissais pas le congrès des Maires de Haute-Savoie et c'est la raison pour laquelle j'ai tenu à être présente à cet évènement.

Le programme a été riche durant cette demi-journée. A commencé par les contrôles très minutieux de la police pour accéder aux Halles du Parc des expositions de Rochexpo dès 8 heures qui a provoqué des embouteillages aux ronds-points de la Roche-sur-Foron.

Le président de l'Association des Maires ADM74, Monsieur Nicolas Rubin, nous a accueilli avec un discours de bienvenue, heureux de pouvoir cette année rencontrer les élus en présentiel. C'est déroulée ensuite l'Assemblée générale de l'ADM74 avec les rapports d'activité et financier.

Nous attendions tous la venue annoncée du Premier Ministre Jean Castex, qui est finalement arrivé en provenance du Grand-Bornand à 11h45. Il était accompagné du secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne, et du secrétaire d'Etat chargé des relations avec les collectivités territoriales, Joël Giraud.

Accueilli, par le Monsieur le Maire de La Roche-sur-Foron Jean-Claude Georget, par le préfet de Haute-Savoie Alain Espinasse, par le Président de l'ADM Nicolas Rubin, les députés, les Sénateurs et les conseillers départementaux, le premier Ministre a souhaité tout d'abord entendre les élus.

Monsieur Nicolas Rubin, Maire de Châtel a commencé par l'interpeller au sujet du manque de concertation dans la prise de décision sur la fermeture des remontées mécaniques de la saison précédente et la décision finale pour la saison 2021-2022.

Monsieur le Maire d'Annemasse, Christian Dupessey, a sollicité auprès du premier ministre de prendre en compte dans le projet de loi relatif à la décentralisation, les territoires transfrontaliers en demandant des adaptations sur le plan de la santé, du coût du logement et de l'écologie.

Il a été soumis au Premier Ministre la problématique des gens du voyages dans le département, à laquelle il a répondu : *"Si vous estimez, en accord avec le Préfet, que dans ce territoire vous avez avec les gens du voyage, des problèmes spécifiques d'installations illicites, je demanderai dès lundi au garde des Sceaux d'inclure la Haute-Savoie dans le territoire expérimental de l'amende forfaitaire délictuelle";* Cette proposition a été accueillie par des applaudissements de tous les élus.

Concernant les stations de ski, le premier ministre n'activera pas l'application du Passe Sanitaire si le taux d'incidence national ne dépasse pas les 200 cas pour 100 000 habitants. Le masque, en revanche, serait obligatoire dans les files d'attente et sur les remontées mécaniques ouvertes (téléskis, télésièges) et fermées (télécabines). Il reste évidemment exigible dans les lieux publics habituels que l'on soit dans une station de ski ou non.

Monsieur Jean Castex a abordé de très nombreux sujets dans son allocution, il a notamment répondu à une élue de Lucinges, qui lui a posé la question de la parité dans les conseils municipaux des petites communes et que le scrutin de liste avec alternance hommes/femmes soit appliqué dans les communes de moins de 1000 habitants. Monsieur Castex donne la réponse suivante : "*Il y a deux parlementaires qui se sont saisis du sujet et qui doivent incessamment nous remettre leurs rapports*"; En fait, il a été remis en octobre par deux députés (Élodie Jacquier-Laforge et de Raphaël Schellenberger) qui, renseignements pris, sont très confiants sur l'adoption future de cette loi par l'Assemblée Nationale.

Sur la question posée des loups et du désespoir des éleveurs dont les troupeaux sont régulièrement décimés par ce prédateur, Le Premier ministre a reconnu qu'il y avait un "problème" dans le comptage des loups, qui pourrait être "*sous-estimé, comme on donne des autorisations d'abattage par rapport au nombre de loups estimés, forcément si le nombre n'est pas bon, ça ne va pas*"; Il s'est engagé à ne pas signer la nouvelle méthode qui est en cours d'élaboration tant que les représentants de la profession agricole n'auront pas donné leur accord ferme sur cette "nouvelle méthode".

A la fin de son discours de plus d'une heure, Jean Castex a rappelé son attachement à la fonction de Maire qu'il a occupé à Prades dans les Pyrénées-Orientales de 2008 à 2020, et a exprimé au millier d'élus présents sa reconnaissance "*Mon expérience d'élu de terrain, c'est-à-dire de quelqu'un comme vous, mais utile et précieux, ça remet vraiment les pieds sur terre. Ne vous découragez pas votre mission est magnifique. On a encore beaucoup à progresser et je le sais, on cherche à s'améliorer, vous avez une fonction vraiment très utile, ce n'est pas vraiment une fonction mais un sacerdoce, une passion, et un pays qui n'a plus de passion ni de passionnés est un pays qui se meurt. Moi je crois à la France, comme vous qui servez votre commune, qui servez votre pays la France et ça, je suis sûr que vous pensez comme moi, qu'il n'y a rien de plus beau*";

A la fin du discours, tout le monde s'est mis cebout pour chanter La Marseillaise.

Le premier Ministre en quittant la scène de Rochexpo a été abordé par de nombreux élus et journalistes jusqu'à la sortie prévue à 50m. Il a pris le temps de les écouter, d'accepter les selfies. Il a été très accessible et toujours très souriant, mais bien encadré par sa garde rapprochée.

# "Tu seras écolo, mon fils"

Amis de la "vertitude", nouveau concept qui veut que l'écolo soit l'alpha et l'omega de tout, l'objet de tous les discours et de toutes les attentions, posons-nous la question de savoir quelle terre nous allons laisser à nos enfants, petits-enfants ?

Des années de consommation intense, irraisonnée, nous ont conduit à utiliser à outrance les ressources naturelles de la planète bleue au nom du progrès, d'une croissance, d'un bonheur individuel…

La COP 26 a déçu bien des observateurs et d'autres experts, à voir la faiblesse des engagements pris les responsables politiques des Etats ; le réchauffement climatique poursuit son œuvre maléfique.

Par exemple, la banquise fond là-bas mais chez nous, on s'en fout car c'est loin mais quand nous avons des hivers de plus en plus chauds, là on se dit que l'on n'a jamais vu cela….

Les pays riches du Nord et leurs industries polluantes s'achètent une bonne conscience en achetant des hectares de terres et de forêts pour reboiser ; nous avons la solution car il suffit de planter des arbres !

La nature se venge de ce que nous, les hommes, lui avons fait subir : regarder ces catastrophes climatiques inédites avec des intempéries sans précédent de mémoire humaine : les gigantesques incendies que les forces de sécurité ne peuvent pas éteindre ; les inondations dévastatrices qui laissent des territoires entiers dans la misère et le désarroi…

Pensons à ces communes de l'arrière pays niçois sinistrées et dévastées !

C'est à un changement majeur de paradigme qu'il faut s'attendre ; faire une "révolution verte" des consciences et des cœurs afin que la communauté internationale se révèle, se réveille.

Le changement peut commencer par une évolution des comportements individuels alliée à un changement radical des mentalités des responsables politiques.

Redécouvrir les vertus de la fraternité à l'aune d'un village mondialisé laquelle s'illustrerait par un vrai partage des richesses.

Les plus nantis d'entre nous ne peuvent pas habiter plusieurs maisons à la fois et manger plus de deux ou trois steaks par jour !

La sobriété heureuse passe notamment par le recyclage, les réparations, la remise en état d'un vélo, d'une lampe et que dire des merveilles que peut faire notre petite couturière laquelle donnera une seconde jeunesse à cette veste que l'on aime tant !

C'est une responsabilité collective, le devoir de chacun.

Ramenée à Bonne, notre réflexion nous conduit à constater que nos communes encore rurales sont des territoires regorgeant de formidables trésors que nous a donnés Dame Nature.

En avons-nous toujours bien conscience ?

Ah, la physionomie de nos villages a bien changé depuis notre enfance.

Par exemple, nous voyons bien que la circulation automobile alliée au réseau routier, les constructions dans les coteaux, les pollutions de divers ordres ont bien abimé nos paysages et enlaidi nos territoires.

A qui nos descendants présenteront-ils la facture quand il s'agira de pleurer sur notre pauvre planète ?

Il est grand temps de réagir et se mobiliser, mes amis, ne serait-ce que pour retrouver un peu de la qualité de vie de notre enfance.

Claude Baltassat

# Une semaine pour sensibiliser à la gestion des déchets

La deuxième édition de la semaine éco-responsable à Bonne a eu lieu du 27 septembre au 2 octobre dernier. Consciente que les bons gestes de tri et de réduction des déchets s'acquièrent dès le plus jeune âge, la municipalité a souhaité cette année sensibiliser les jeunes bonnois sur cette thématique, au travers de différents ateliers et animations. A la médiathèque, une table et une vitrine invitent les lecteurs à découvrir une sélection de documents sur l'art du recyclage, du compostage, du zéro déchet… Les enfants (et adultes) sont invités à déposer leurs souhaits ou leurs actions dans ce domaine, dans un module en carton installé à l'entrée de la médiathèque. Le mercredi 29 septembre, une séance de contes, mettant en avant l'écologie et la sauvegarde des espèces a été animée par Elaéra, conteuse de la Roche sur Foron. Toutes les classes de primaire ont pu, le vendredi, assister au spectacle donné par Iwan de la compagnie Lombric Fourchu. Accompagné de son ver de terre, l'acteur aborde par le biais de la ventriloquie les différentes problématiques des déchets et de la surconsommation. A la fin du spectacle, les enfants sont interpellés sur le sujet. Un échange passionnant s'est alors déroulé dans la salle communale entre l'acteur et les scolaires : qui abordant ses connaissances dans le domaine du compostage ou qui vantant les mérites du zéro déchet…

Forts de cette rencontre, les 12 classes des deux écoles ont aussi porté leur pierre à l'édifice, le vendredi en nettoyant avec entrain les abords des écoles, du stade et de la voie verte.

Les classes ont ainsi devancé d'une journée l'équipe du traditionnel "moins d'ordures dans la nature", organisé le samedi matin.

Cette année, les bonnois se sont mobilisés sur Bonne et sur Loëx. En équipe, de nombreux quartiers ont été sillonnés et nettoyés. Des dizaines de sacs poubelle ont malheureusement été remplis par les bénévoles ; en tête du triste podium, des déchets, les masques les mégots de cigarettes et les déchets plastiques en tout genre.

Nos vifs remerciements aux agents d'Annemasse-Agglo qui ont installé un stand d'information à la déchetterie de Bonne, sur le thème des déchets verts.

Nous remercions aussi les nombreux promeneurs et amoureux de la nature qui n'attendent pas ces journées spéciales pour ramasser les déchets lors de leurs ballades.

Nous vous donnons rendez-vous, le 23 avril 2022 pour un nettoyage de nos sentiers.

## Le vendredi après-midi c'est jour de marché à Bonne !

De nouveaux commerçants se sont installés sur la place de la Poste dernièrement, notre marché est l'âme de notre village, il est important de le faire vivre et de l'animer.

Gérard, le roi de la crêpe et de la galette bretonne, Pasta&Company et leurs traditionnelles pâtes fraîches italiennes, Bruno et sa 2CV Rouge, notre Toqué du Bocal et ses délicieux petits plats, un beau stand de fruits et légumes et bien d'autres encore…

Le marché c'est l'endroit idéal pour goûter, discuter, échanger ou simplement partager un bon moment.

Alors rendez-vous le vendredi de 15h à 20h sur la place de la Poste !

Si vous êtes commerçants ambulants, n'hésitez pas à contacter la mairie, nous vous accueillerons avec plaisir !

# A la rencontre d'une bonnoise

**Rosanna Dullaart, adjointe à la communication a rencontré Claudine Francioli, Bonnoise. De cet échange sont nés des souvenirs et des moments de vie à Bonne que nous vous partageons.**

## Claudine à l'école

En 1939, Claudine avait 6 ans, en compagnie des enfants du quartier, elle se rendait à pied à l'Ecole de Haute-Bonne en passant par la rampe Maxime (aujourd'hui). L'ancienne école se trouvait juste derrière le monument aux morts. (photo ci-dessous).

Elle garde un souvenir heureux des 4 trajets quotidiens agrémentés par les jeux d'eau arrivant souvent trempée en classe. En période hivernale, les descentes en luge et les batailles de boules de neige, c'était le bon temps inoubliable du chemin des écoliers. Elle note que malheureusement, aujourd'hui, les enfants n'ont plus cette chance de s'amuser sur le parcours menant à l'école. Pour la plupart, ils sont déposés en voiture juste devant.

Elle a fréquenté cette école jusqu'en 1944, il y avait 3 classes celles de Melle Petroment, de Mme Bajulaz et de M. Bosson. Elle est ensuite rentrée en 6ème à l'Ecole supérieure d'Annemasse. Elle était interne du lundi au samedi dans les bâtiments occupés pendant la guerre par les soldats Italiens et Allemands. Les trajets Annemasse Bonne se faisaient en Tramway.

Après avoir fait des études commerciales jusqu'en 1950, en accord avec son père, elle a décidé de rejoindre l'entreprise familiale où elle a été très heureuse de pouvoir travailler avec ses parents Lucienne et Raymond Francioli.

## Claudine jeune fille

Elle se souvient de la Vogue de la Saint-Barthélémy à la fin Août, avec tous les forains installés en face de la gare (aujourd'hui la médiathèque). Elle appréciait d'aller danser dans les fêtes des communes environnantes. Elle évoque aussi la classe 53 que ces jeunes bonnois ont fondée, leur permettant d'organiser des voyages en France et à l'étranger, elle en garde de merveilleux souvenirs (voir photo). Elle se remémore avec plaisir les sorties de ski du dimanche avec ses fidèles amis du CSOA transportés par les cars Gaudin dont l'arrêt de bus était devant le restaurant Baud.

## Claudine femme indépendante

D'une nature droite et généreuse, elle a préféré une vie indépendante en collaborant avec sa famille. En 1976, elle reprend l'entreprise familiale, marchands de matériaux, combustibles, engrais. Suite au décès accidentel de son papa fin 1977, son neveu Jacques Meylan, élu de notre commune, la rejoint et ils travaillent ensemble jusqu'à sa retraite.

## Claudine aujourd'hui

Lorsqu'on lui demande quels sont vos plus beaux souvenirs, elle répond : "Bonne compte beaucoup pour moi, je n'ai que de très bons souvenirs , et aussi en m'occupant de ma maman qui est partie à l'âge de 103 ans". Une vie heureuse consacrée à sa famille, qu'elle poursuit activement en prenant grand soin de sa maison, de recevoir ses amis et sa famille autour de bons petits plats, participant avec enthousiasme aux activités et sorties organisées par la commune.

**Pour illustrer ces propos, voici un extrait du cahier de recettes écrites par Lucienne Francioli.**

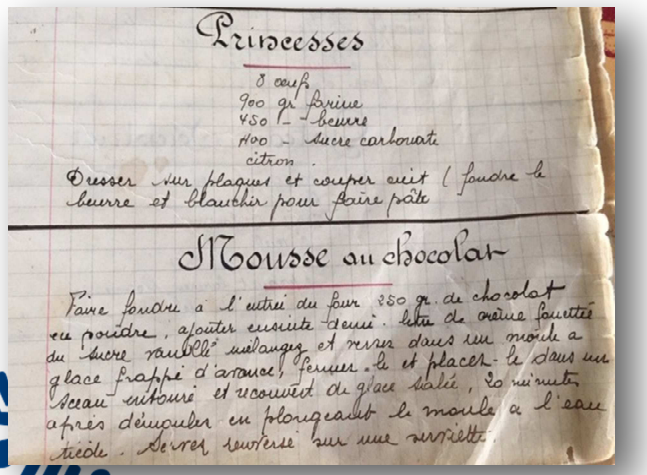

Princesses

8 œufs
900 gr Brisure
450 – beurre
400 – sucre carbonate
citron.

Dresser sur plaques et cuire ( fondre le beurre et blanchir pour faire pâte

Mousse au chocolat

Faire fondre à l'entrée du four 250 gr. de chocolat en poudre, ajouter ensuite demi litre de crème fouettée du sucre vanillé mélanger et verser dans un moule à glace frappé d'avance, fermer le et placer le dans un seau entouré et recouvert de glace salée, 20 minutes après démouler en plongeant le moule à l'eau tiède. Servir renversé sur une serviette

eltis

Concepteur de solutions électriques innovantes

33, route de Frangy - Meythet - 74960 ANNECY
Email : hello@eltis.fr
Tél : 04 50 24 24 75 - Fax : 04 50 24 24 76

ART & DESIGN
Claude Lekieffre
Agencement d'intérieur
CUISINES
Salle de bains
Parquets - Dressing
Fax 04 50 39 28 41
art.et.design74@gmail.com
Avenue du Léman - 74380 BONNE
04 50 36 27 60

VINS DUVERNAY
Depuis 1904
249 Route de Montagnon
74380, Bonne
04.50.92.vin.vin
www.vinsduvernay.com
@vinsduvernay
Vins Duvernay
contact@vinsduvernay.com

LA FRUITIÈRE des Neiges
Fruitière des Neiges
233, avenue du Léman
74380 - BONNE
Tél. 04 50 94 42 47
HORAIRES D'OUVERTURE :
Lundi après-midi : 15h30 - 19h15
Du mardi au samedi : 9h30/12h15 - 15h30/19h15
Fermé le dimanche et jours fériés
GOLD MÉDAL PARIS 2018
GOLD MÉDAL PARIS 2017
Découvrez les produits de nos fromageries et points de vente directe VENTE EN LIGNE
www.fruitiere-des-neiges.com

LACROIX AUTO OCCASIONS
984 avenue du fer a cheval 74380 Bonne
0645108140
SERVICE CARTE GRISE

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
Formations par alternance
MFR de Bonne
- 4ème et 3ème de l'enseignement agricole
- CAPA Horticole
- BAC PRO Services aux Personnes et aux Territoires
- BAC PRO Aménagements Paysagers
- **Rentrée 2021 : BTSA Aménagements Paysagers**

Formations courtes pour adultes - Location locaux
• 1154 Route des Alluaz 74380 Bonne • 04 50 39 20 06 • www.mfr-bonne.fr •

Pierre LAMBRÉ
Architecte DPLG
04 50 43 36 96
115 route de Sous-Lachat
74380 — Bonne
lambre.archi@orange.fr

SARL
ATELIER D'ARCHITECTE PIERRE BAJULAZ
ARCHITECTE BAJULAZ
1334 route de Mijouet
74250 FILLINGES
Tél : 04.50.36.41.82
Fax : 04.50.36.41.39
pierre.bajulaz@wanadoo.fr

Troc' Alpes
Dépôt vente | Neuf & occasion
724 avenue du Léman - 74380 BONNE
Tel : 04 50 85 88 95 / www.troc-alpes.fr

# Tous les Bonnois connaissent la Menoge

Torrent de montagne né au col des Moises, au-dessus d'Habère-Poche, la belle torrentueuse dévale la vallée verte pour s'assagir au pont de Fillinges, continue sa route en traversant Bonne puis les gorges d'Arthaz avant de se jeter dans l'Arve à l'issue d'une course de 35 kms.

Lors de son passage à Bonne, en amont du pont du Faucigny, elle adopte un lit tressé, alternant plages de graviers, zones de courant et nous montre un profil typique de cours d'eau montagnard. Zone naturelle, en assez bon état de conservation sur ce secteur, elle est le royaume de la truite Fario, espèce emblématique si prisée des pêcheurs, et de la multitude d'insectes lui servant de repas. Le castor est également présent, plutôt voyageur que sédentaire, et elle permet à de nombreuses espèces animales de trouver le gite et le couvert tout au long de sa ripisylve, forêt rivulaire tantôt dense, tantôt disparatre quand la belle fait le coup d'eau.

Et notre Menoge fait souvent des caprices. Ses crues importantes lors de la fonte des neiges sont craintes, tout comme sa réaction subite lors des coups d'eau estivaux. Les 80 m3 secondes sont assez communs, alors que son débit moyen se situerait plutôt aux alentours des 3 m3 !! L'histoire de Bonne est remplie de ces crues dites morphogènes qui modifient son lit, transportent les sables et les graviers, se jouent des arbres et redéfinissent son territoire. Cette dynamique est l'essence même de la rivière. Et l'origine de son lit en tresses.

## La crue de Juin 1974

Depuis plusieurs années maintenant, notre Menoge subit de nombreux changements. Des changements de débits, avec une baisse de son débit moyen. Des changements sur ses berges, par l'arrivée de plantes invasives, comme la Renouée, qui colonise ses berges mais du fait de son faible enracinement profond, ne résiste pas aux crues et ne maintient plus ses rives.

Des changements de températures, avec une forte hausse de la thermie de l'eau qui impacte fortement la vie aquatique, entrainent une modification des populations piscicoles. La truite n'est plus dans ses optimums thermiques et de nombreuses espèces concurrentes apparaissent, favorisées par ces températures chaudes (barbeaux, chevesnes, ablettes).

Bref, vous l'avez compris, les temps changent !

L'homme aussi a perturbé notre Menoge. Des extractions ponctuelles de matériaux dans son lit mineur ont accéléré le courant et transformé son cours. Une canalisation de ses berges, surtout sur le secteur pont de Fillinges, entraine une hausse de sa vitesse. Et la baisse de débit est largement due à un captage de nombreuses sources en amont.

Fort de ce constat, la commune de Bonne et le Sm3a (syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents) ont décidé d'agir pour redonner un meilleur visage à notre Menoge. Si certains facteurs ne sont pas du ressort de la commune (débits amonts par exemple) et ne peuvent être traités que globalement, d'autres peuvent faire l'objet d'une action locale.

C'est dans ce cadre que la commune de Bonne et le Sm3a se sont lancés dès 2021 dans une étude de la Menoge entre Fillinges et Bonne. Ce projet a pour but de redonner ou de maintenir une Menoge dans son aspect le plus naturel possible, tout en tenant compte des contraintes de protection des biens et des populations sur ce tracé. Ce projet est lié avec le développement futur d'une mobilité douce entre Bonne et Fillinges, une piste cyclable proche des berges devant faire partie intégrante du projet.

Sur le secteur communal, les premiers bilans sont assez bons. Le secteur amont de Bonne, Sous Malan, présente des aspects de bonne conservation et la largeur du lit, son aspect en tresse, le respect des distances pour les habitations, permettent de concevoir un aménagement le plus naturel possible, laissant de la place à une rivière assez sauvage. Seul le secteur en aval direct de Fillinges fait entrevoir des travaux plus importants.

L'arrivée de la Menoge sur le centre bourg se fait par la rive vers la place des Houches. Ce secteur fait l'objet d'une attention soutenue car il s'agit d'une ancienne décharge publique, datant des années 70. Des sondages ont été réalisés par le Sm3a et les premiers résultats ne montrent pas de pollution importante. Les teneurs mesurées sont faibles ou peu importantes, seuls quelques éléments chimiques apparaissent dans des doses non négligeables. Toutes les options sont envisagées, d'un aménagement spécifique du secteur, à un nettoyage plus important si nécessaire.

Depuis le mois de Novembre 2021, un cabinet d'étude a été choisi par le Sm3a suite à un appel d'offre. Son travail commence dès le mois de janvier. Nous suivrons avec attention les études et ses résultats afin de mettre en place l'action la plus appropriée sur ce secteur.

Le secteur de la place des Houches sera également l'objet d'un travail important de génie végétal permettant de réduire les massifs de renouées et de revenir à des berges plus accueillantes pour les Bonnois, et les habitants de la Menoge.

C'est un de nos objectifs : redonner aux Bonnois l'envie de se promener sur ses berges, de croiser sa faune et sa flore, de profiter de sa fraicheur estivale, bref de refaire un bout de chemin avec la Menoge, patrimoine écologique et culturel de notre village.

D'ailleurs, les enfants n'avaient-ils pas choisi il y a quelques années, de donner le nom d'Ecole de la Menoge à leur école primaire ?

Pascal BEGOT

Guy Hoquet
L'IMMOBILIER GARANTI

AGENCE DE BONNE

bonne.guy-hoquet.com

BIEN ESTIMER C'EST GAGNER

VOTRE AGENCE DE PROXIMITE

18, AVENUE DU LEMAN

74380 BONNE

Tél : 04 50 36 95 99

ESPACE NATURE
Sibué Emilien
PAYSAGISTE DECORATEUR
Le Créateur et réalisateur de vos espaces verts
74380 BONNE 04 50 31 90 70
www.espacenature-sibue.com

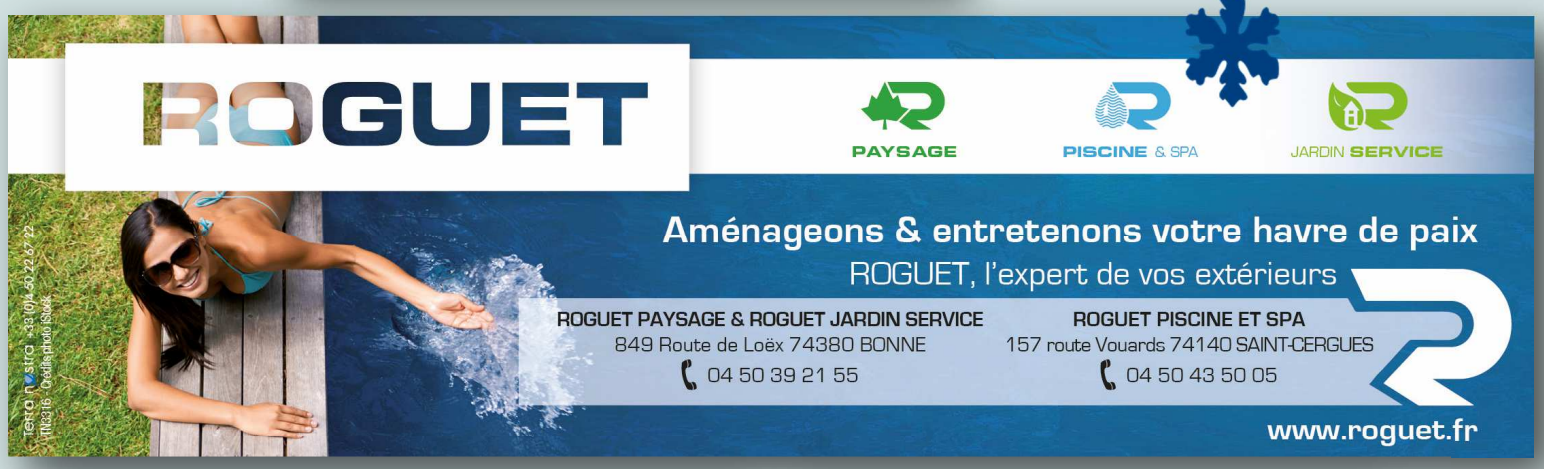


LA CHAISERIE
Tables et Chaises
Modernes et Rustiques
Dominique MAIRE
74380 BONNE
Tél. 04 50 39 21 91 - Fax 04 50 36 27 33

CA DES SAVOIE
Le bon sens a de l'avenir
Agence de Bonne
157 avenue du Léman
74380 BONNE
Tél. : 04 50 19 40 29
ca-des-savoie.fr

# Les élus approuvent le règlement local de publicité intercommunal

Annemasse Agglomération

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Le 13 octobre dernier, en Conseil Communautaire, les élus d'Annemasse-Agglo ont approuvé le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI). Celui-ci permet désormais à Annemasse-Agglo de définir des règles pour encadrer l'implantation des dispositifs publicitaires visibles depuis la voie publique, mais aussi des enseignes et des préenseignes à l'échelle intercommunale.

Parmi les axes forts du RLPI approuvé : l'harmonisation et l'obligation d'une plage d'extinction nocturne.

### Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) : qu'est-ce que c'est ?

Le RLPI est le document qui permet de réglementer l'implantation des publicités, des préenseignes et des enseignes au niveau intercommunal, et ce dans le respect de la liberté d'affichage et de communication, notamment des entreprises (commerces, etc…) sur le territoire.

Il vise à adapter les dispositions prévues par le code de l'environnement (Règlement National de Publicité). Il permet de garantir la protection du cadre de vie et des paysages, notamment dans les entrées de villes et les secteurs industriels, pour améliorer l'image du territoire, le cadre de vie et limiter la pollution visuelle.

Le règlement local de publicité permet plus précisément de définir des règles pour encadrer l'implantation des dispositifs publicitaires visibles depuis la voie publique, mais aussi des enseignes (inscription apposée sur un bâtiment ou implantée sur un terrain où s'exerce une activité) et des préenseignes (inscription indiquant la proximité d'un bâtiment où s'exerce une activité ; ex : « boucherie dans 50 m » implantée en dehors du terrain où s'exerce l'activité). Le RLPI ne vise en aucun cas de réglementer le contenu (message) de la publicité ou de l'enseigne.

## Des élus unanimes pour son approbation

Après deux ans et demi d'élaboration et une enquête publique, le Conseil communautaire d'Annemasse Agglo a délibéré le 13 octobre 2021 pour approuver le RLPI.

Les travaux relatifs à l'élaboration du RLPI conjointement avec les communes et en concertation avec la population et les acteurs concernés (commerçants et entreprises, professionnels de l'affichage publicitaire, associations de défense de l'environnement) ont permis de présenter un projet prenant en compte les principales remarques à la suite de la phase de consultation et d'enquête publique, dont les principales orientations sont de :

- Harmoniser les réglementations locales existantes au niveau communal et étendre la logique aux 8 communes ouvertes uniquement par le règlement national de publicité afin d'avoir un seul document commun pour l'ensemble du territoire intercommunal.
- Réduire la densité publicitaire et le format publicitaire
- Limiter l'impact des publicités et préenseignes scellées au sol en les interdisant dans certains secteurs résidentiels et dans les centres villes ou centres bourgs ou en fixant des contraintes d'implantation (densité) lorsqu'elles seront autorisées.
- Fixer une plage d'extinction nocturne globale pour l'ensemble des dispositifs.
- Limiter l'impact paysager des enseignes scellées ou installées directement sur le sol.
- Favoriser l'intégration architecturale des enseignes sur les façades commerciales notamment en rez-de-chaussée des immeubles.

Le projet de RLPI est constitué des documents suivants (3 tomes)

1/ Un rapport de présentation qui se compose notamment d'un diagnostic paysager sur les dispositifs de publicité / préenseigne et d'enseigne, des orientations du projet et de l'explication des choix réglementaires retenus.

2/ Un règlement écrit contenant l'ensemble de dispositions règlementaires appliquées au différents supports

3/ Des annexes dont un plan de zonage permettant d'identifier les secteurs où s'applique le règlement.

## Conséquences de l'adoption du RLPI :

Dorénavant, les enseignes extérieures devront faire l'objet d'une déclaration auprès des mairies concernées sur l'ensemble du territoire intercommunal (soit les 12 communes membres d'Annemasse Agglo) tout comme les publicités et les préenseignes.

Les maires deviennent ainsi compétents pour instruire ainsi que pour exercer le pouvoir de police dans ce domaine, jusqu'ici exercé par le préfet dans les communes n'ayant pas de réglementation locale (soit 8 communes sur 12).

Le RLPI ainsi adopté se substitue aux RLP (s) communaux existants.

La mise en conformité des dispositifs existants avec la nouvelle règlementation est de 2 ans pour les publicités / Pré-enseignes et de 6 ans pour les enseignes.

Le projet approuvé est mis à disposition du public sous la page internet du site d'Annemasse Agglo : https://www.annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/amenager-la-ville/rlpi ainsi qu'à Annemasse Agglo et dans les communes

# Un nouveau service d'Annemasse Agglo : le Conservatoire de musique

**Elégante, colorée, en mouvement, l'identité du Conservatoire de musique est résolument fraîche et ludique ! Une identité qui traduit les valeurs phares de cette offre d'enseignement musical que sont l'ouverture, le partage et le plaisir. Né de la fusion des écoles de musique associatives ou communales situées sur les communes d'Annemasse Agglo, le nouveau conservatoire a pour objectif de proposer une offre plus complète et plus accessible à tous, et favoriser les ateliers et la pratique collective.**

**Qui dit conservatoire dit qualité d'enseignement. Le Conservatoire à rayonnement intercommunal permet aux élèves, depuis septembre de bénéficier d'un apprentissage reconnu nationalement. Mais parce que le plaisir est une condition indispensable pour aider les élèves à s'épanouir dans la musique, des expériences musicales collectives et conviviales sont organisées, à la fois dans l'apprentissage de la théorie et de la pratique, tout au long de l'année.**

**Le Conservatoire de Musique s'adresse à tous, par les styles proposés et l'accessibilité financière mais surtout à tous ceux qui considèrent la musique comme un art de vivre, à tous ceux qui ont envie d'apprendre et de comprendre la musique.**

**Le Conservatoire propose un enseignement structuré et progressif qui vise à former prioritairement les musiciens de demain. L'enseignement s'organise à travers un projet artistique et culturel global qui a pour but de contribuer à l'épanouissement de l'individu par l'intermédiaire de cours individuels en lien avec les pratiques collectives adaptées.**

### Différents cursus sont proposés :

**Le parcours découverte, pour les plus petits (3-6 ans), l'éveil et l'initiation musicale basés sur une approche sensorielle permettant à l'enfant de s'initier à une première pratique artistique.**

**Un premier cycle, à partir de 7 ans, qui dure entre 3 et 5 ans associant un cours individuel d'instrument une formation musicale et une pratique collective, ouvre la voie à l'expérimentation et à la découverte.**

**Un second cycle d'une durée de 3 à 5 ans, renforce les acquisitions techniques et les connaissances artistiques de l'élève et favorise son autonomie et son ouverture culturelle. Il peut conduire à la délivrance d'un brevet d'étude musicale (BEM).**

**Un troisième cycle d'approfondissement est propice au développement de la personnalité musicale à travers l'éclosion d'un projet artistique personnel. Il favorise l'inventivité et la prise de responsabilité dans un ensemble.**

### Des tarifs avantageux

**Les élus d'Annemasse agglo ont décidé que les élèves de moins de 18 ans, habitant le territoire pourraient bénéficie d'une tarification sociale calculée en fonction du quotient familial.**

### Disciplines enseignées :

**Les disciplines proposées sont nombreuses, telles que les instruments à cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse), les cuivres (cor, trompettes, trombone, tuba), les bois (flûte, flûtes à bec, hautbois, clarinette, basson, saxophone), les instruments polyphoniques (piano, percussion, guitare), les musiques actuelles et improvisées (piano jazz, guitare basse, batterie, guitare électrique) et le chant. Un service de location d'instruments est possible.**

**Chaque professeur a sa spécialité et apporte son savoir et ses compétences pour faire évoluer les élèves dans l'apprentissage de la musique.**

### Depuis septembre 2021, le conservatoire de musique, c'est :

- **7 sites à travers lesquels l'usager pourra développer son apprentissage**
- **Une capacité à proposer des projets d'envergure sur le territoire. Des évènements seront organisés tout au long de l'année.**
- **Le développement de l'éveil musical et des cours d'initiation sur l'ensemble des sites**
- **Des enseignements de second cycle reconduits cette année sur l'ensemble des sites**
- **Un site web pour suivre l'actualité du conservatoire, gérer les inscriptions///**
- **https://www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches/culture/conservatoire**

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

# Bonnes Nouvelles

## Un trophée pour le Chef du Restaurant Baud

C'est à Annecy, au sein de l'établissement Les Trésoms, que la remise des prix du second Gault & Millau Tour de l'année 2021, a eu lieu le lundi 28 juin 2021 afin de célébrer les talents de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Christophe Morel, Chef du restaurant Baud à Bonne, a reçu une distinction "Trophée cuisine de la mer" avec une note de 14/20 équivalant à deux toques.

Cuisine de la mer au cœur de la Haute-Savoie c'est surprenant, et c'est une des raisons qui m'a poussée à rencontrer le Chef Morel dans ses cuisines.

Né à Cluses il y a 46 ans, habitant de Bonne, ses deux grand-mères lui ont transmis l'amour de la cuisine dès son plus jeune âge. A 15 ans, enthousiasmé par un stage de cuisine en fin de 3ème, il demande à ses parents de l'inscrire à l'école Hôtelière de Thonon.

En 1998, M. et Mme Baud cherchaient un commis de cuisine, il a donc rejoint l'équipe du chef, propriétaire de l'époque, M. André Roussel. Dès sa deuxième année d'expérience, on lui propose le défi de prendre en charge la pâtisserie et devient Chef Pâtissier.

En 2000, en manque de création de plats d'exception, il quitte le restaurant Baud et trouve une place à Lyon chez Nicolas le Bec à la Cour des Loges durant une année, puis au Belvédère auprès de M. Lugrin à Annecy.

En 2004, M. Roussel souhaitant partir en retraite, est venu au Belvédère pour lui proposer la place de Chef dans les cuisines du restaurant Baud. Il a accepté de revenir dans la maison où il avait fait ses classes. Depuis 2009, il est associé à deux autres actionnaires. Après une période difficile due au Covid, il a eu la chance de compter sur de jeunes talents dans son équipe fidèle et motivée :

**Borhene** le second, **Sandro** le chef de partie froide, **Romain** le pâtissier, **Samet** l'apprenti Brevet professionnel, **Noah** l'apprenti CAP et **Charlène** à l'aide et à l'entretien de la cuisine.

Quotidiennement le Chef apporte une attention particulière au choix de ses produits, uniquement frais : les poissons de Bretagne, le saumon sauvage d'Ecosse, les légumes bio provenant de Loëx et des environs. En ce moment, on peut déguster "la chasse" ! Ou se laisser aller dans une balade gourmande surprise en 3, 5 ou 7 temps !

**Rosanna DULLAART**

**Adjointe à la communication**

**Les Saint-Jacques d'Erquy, jeunes poireaux d'Arthaz confits à l'huile de noisette, shitaké de Savoie et son écume.**

**Ingrédients pour 4 personnes :**

15 Saint-Jacques françaises de votre poissonnier, 5 poireaux, 500g de shitaké, 200g de beurre, 200 g de noisettes torréfiées, 2 carottes, 1 oignon, thym, romarin et laurier, 1 litre de crème, 200 g d'huile de noisette, 2 litres d'eau

**La recette :**

Décoquiller les Saint-Jacques, bien les laver pour enlever le sable et réserver. Retirer le vert des 4 poireaux, bien les laver. Les déposer sur une plaque, saler, poivrer, recouvrir d'huile de noisette et de noisettes torréfiées. (Passer 100g de noisettes au four à 180° pendant 20 minutes pour les torréfier). Couvrir votre plaque d'un papier d'aluminium et enfourner à 120° pendant 1h30. En sortie de four, mettre de côté.

Couper les Shitakés lavés en 6 et les poêler au beurre, saler, poivrer et réserver.

**Réaliser l'écume :**

Démarrer un bouillon de légumes dans une casserole avec 2l d'eau, 2 carottes, 1 poireau, 1 oignon, du thym et le laurier, laisser cuire et infuser 1 heure, filtrer pour récupérer le bouillon. Faire fondre 100g de beurre dans une seconde casserole. Ajouter 200g d'échalotes émincées, ajouter 100g de Saint Jacques , ajouter le thym, le romarin et le laurier. Emincer 100g de shitakés et les ajouter dans la casserole. Ajouter 100g de noisettes torréfiées. Saler et poivrer. Incorporer 1 litre de bouillon de légumes préparé au préalable et 1l de crème à la préparation. Laisser cuire et réduire jusqu'à la nappe (légère consistance). Mixer la préparation et passer au chinois étamine avant de rectifier l'assaisonnement si besoin.

**Le dressage :**

Couper un poireau dans la longueur en 4, disposer le au centre de l'assiette ; couper un autre poireau en tronçon de 1.5 cm, 3 par assiette ; Réchauffer les shitakés, disposer quelques quartiers le long du poireau ; saupoudrer de noisettes torréfiées hachées ; chauffer l'écume de noisettes. Poêler les coquilles Saint-Jacques à l'huile de noisette, dans une poêle très chaude. Ajouter le sel, le poivre et la poudre de noisettes. Cuire 1 minute de chaque côté, et les déposer sur le poireau. Mixer l'écume et arroser de l'émulsion.

**Bonne dégustation !**

**Le second du Chef Christophe Morel, Bohrene Hajhamida, originaire de Mahdia en Tunisie est devenu français le 30 juillet 2021**

En 2001, Bohrene Hajhamida fréquentait l'Ecole Hôtelière de Monastir. Les dix meilleurs élèves ont été récompensés par un stage dans plusieurs restaurants gastronomiques européens. Les tunisiens ont choisi la France. Une Conseillère départementale d'Annecy, a été l'organisatrice de l'échange entre ces jeunes Tunisiens et les dix meilleurs apprentis de l'école Hôtelière de Groisy. Elle s'était précédemment rendue en Tunisie pour visiter l'Ecole hôtelière et préparer l'arrivée des stagiaires hauts-savoyards. C'est dans ce contexte que Bohren arrive à Bonne dans le Restaurant Baud pour une année de stage.

Il tient tout d'abord à exprimer sa reconnaissance pour toute l'équipe du Restaurant Baud, des anciens et nouveaux patrons et de tous ceux qui l'ont aidé depuis 20 ans à occuper la place qu'il a aujourd'hui.

En 2009, il se marie en Tunisie et sa femme Amira, étudiante en publicité commerciale, (Bac + 4) le rejoint à Bonne. Depuis 11 ans elle occupe le poste de caissière à la Panière à 20 m de son mari.

Lorsqu'il va inscrire sa fille, née à Ambilly, à la mairie de Bonne, on lui signifie qu'il doit l'enregistrer en Tunisie. Résidant en France depuis 10 ans, très bien intégré, aimant beaucoup notre pays, il a été très déçu de ne pas avoir une reconnaissance en lien directe avec la France. C'est certainement ce qui a été un élément déclencheur pour demander la nationalité française. En 2017, il a fait appel à une association sur Annecy qui l'a aidé a constituer le dossier. Avec la pandémie, cela a pris beaucoup plus de temps. Finalement il a été convoqué à Grenoble avec son épouse, le 20 août 2020. *"Ils nous ont épluchés"* une expression très imagée de Bohrene, *"avec des questions historiques, la Marseillaise, la Marianne, Louis XVI, Napoléon… 150 questions sur tout ce qu'il faut connaître de la France."* Son épouse et lui ont obtenu un bon résultat !

*"Nous, on est bien, on est dans les étoiles, ça ne change rien, je suis content pour mes enfants, pour avoir une identité, car quand on va en Tunisie on nous demandait : « quand tu rentres dans ton pays et quand tu es en France, quand rentrez-vous chez vous? » Maintenant on est chez nous, on tape fort pour le pays, par la foi et par l'Amour et pas pour les papiers."*

Au nom de la commune, nous leur exprimons nos félicitations !

# Les Trompes de Bonne à Budapest

C'est à l'occasion de l'assemblée générale du Conseil International de la Chasse et de la protection du gibier (CIC), dans le cadre de l'exposition : "One with Nature – World of Hunting and Nature" le 24, 25 et 26 septembre à Budapest, que les Trompes de Bonne furent invitées à participer à la première représentation de l'ensemble Européen de cors de chasse.

Cette formation musicale créée, conjointement par l'Académie Trompe et Cors (ATC) et le CIC, est constituée de 6 pays fondateurs (Hongrie, Belgique, Slovaquie, République -Tchèque, Pologne et France).

Trois sonneurs des Trompes de Bonne (Rémi Blanchet, Fréderic Comte et Denis Raffaëlli) ont représenté la France dans cet ensemble de cors. Une pièce musicale "Együtt" (traduction hongroise de "tous ensemble") a été spécialement composée pour cet évènement international. Bien que la musique soit un langage universel, la difficulté pour les sonneurs de Bonne était la communication entre musiciens de pays et cultures musicales différentes. Plusieurs conférences téléphoniques furent nécessaires pour coordonner et harmoniser l'ensemble.

Avec l'appui de deux Bonnoises, Mme Heïdi Watschinger -Paris pour la traduction et Mme Karine Fol pour la présentation power point, les conférences téléphoniques se déroulèrent dans de très bonnes conditions. Merci à elles d'avoir mis leurs compétences à disposition des trompes.

La prestation de l'ensemble fut de très bonne qualité. Les trompes de Bonne ont participé grandement à cette réussite.

L'année 2021 s'achève à Budapest et 2022 débute par un concert le 5 mars à Besançon. Vous retrouverez les trompes de Bonne accompagnées de Frank Sitbon, pianiste notamment à "the Voice" qui a composé pour la circonstance, un arrangement pour trompes, voix, piano, sur une chanson de Claude Nougaro "Toulouse".

En avril, nous sonnerons à Paris pour une représentation au Conservatoire supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) dans le cadre d'une conférence/concert autour du compositeur Charles Koechlin (1867-1960).

En mai, nous sonnerons au Conservatoire de Musique de Genève pour une journée rencontre autour de la trompe et du cor.

Nous avons également comme projet, quelques concerts au niveau local.

Nous vous donnerons davantage d'informations (dates et lieux) via notre site internet et celui de la commune. Nous serons ravis de vous y retrouver, venez nombreux !

Les trompes de Bonne vous souhaitent une bonne et heureuse année !

Denis Raffaëlli,
Président des Trompes de Bonne

**https://www.lestrompesdebonne.com/**

# Bonne Ambiance : 10 ans déjà !

Et c'est avec un "Thé Dansant" que l'Association BONNE AMBIANCE a démarré son activité le 8 Novembre 2011. Depuis les activités ont bien évolué avec 6 sorties culturelles par an et des "après-midi jeux" deux fois par mois pour le plaisir d'une moyenne de 70 adhérents, présents pour certains depuis la création de l'Association. Pour financer ses activités une soirée fondue et un concours de belote sont organisés chaque année rencontrant toujours un franc succès. Souhaitons que malgré les contraintes actuelles l'Association continue à transmettre une BONNE AMBIANCE à tous ses membres ainsi qu'à ceux qui souhaiteraient la rejoindre.

Ci-dessous : l'affiche de la première manifestation de l'association.

Karaté Kyokaï

# Bonne Episode IV Un nouvel espoir

Après une saison 2020-2021 marquée par les restrictions sanitaires de toutes sortes, l'absence de pratique, de nombreux départs en fin de saison et le remboursement pour ceux qui le souhaitaient d'une partie de la cotisation, nous avons réouvert nos portes en septembre avec beaucoup d'appréhension concernant l'avenir du club.

Vous avez répondu présents et nous vous en remercions. Nous accueillons ainsi 16 enfants de maternelle et 18 enfants débutants ce qui nous permet de stabiliser nos effectifs et de voir cette année se dérouler sous un ciel plus serein.

Nous espérons que le calendrier de la saison se tiendra comme prévu avec les stages experts les 5 février et 26 mars prochains, avec la galette des rois et la remise des grades le 21 janvier, et le 17 juin 2022, notre AG et remise des grades de fin de saison.

L'harmonie du corps, du cœur et de l'esprit, voilà la philosophie que notre club aspire à poursuivre malgré les difficultés rencontrées par les acteurs des sports de combat et de contact.

Et pour les curieux, petit glossaire pour un salut respectueux :

Rei : **saluer**
Seiza : **à genoux**
Mokuso : **méditation**
Mokuso yame : **fin de méditation**
Shomen ni rei : **saluer le fondateur Gichin Funakoshi**
Sensei ni rei : **saluer l'instructeur, le professeur**
Otagani rei : **saluer ensemble**
Kiritsu : **se relever**

Retrouvez toutes les informations du club sur notre page Facebook.

SAS THERMOZ
ASSAINISSEMENT
• Débouchage, curage toutes canalisations
• Inspection par caméra vicéo
• Vidange curage fosse septique, puits perdus
• Location de bennes
74100 Ville-la-Grand
Tél. 04 50 38 50 92
74200 Thonon
Tél. 04 50 70 17 70

SARL
COLLOUD
le sens de la mesure
Géomètres-Experts
Au service des particuliers, collectivités et professionnels de l'immobilier
ANNEMASSE
7 rue du Vernand • 74100
DOUVAINE
6 avenue de Genève • 74140
www.colloud-geometre-expert.com
04 50 92 52 20
contact@colloud-geometre.com

SUPER U
Bonne
Cafétéria
Station Carburant
DRIVE coursesu.com
location
Rejoignez-nous ! facebook
Parc d'activités de la Menoge - 04 50 31 68 90

Didier
Martinez
Artisan peintre
1000 & 1 IDEES PEINTURE
328, chemin des prés potex
74380 Bonne
tel : 04 50 38 07 02 / 06 64 46 00 80

ENERGIE SERVICE LATOUR
LATOUR
ENERGIE SERVICE
Pompes à chaleur – Climatisation – Refroidissement industriel
www.latour-energie-service.fr
Etude - Installation - Maintenance - Dépannage
74420 ST ANDRE DE BOEGE - 04.50.39.10.66
expert confort HABITAT DAIKIN
RGE Quali'Pac 2021

BAUD
HÔTEL-RESTAURANT
74380 BONNE - Tél. 04 50 39 20 15 - Fax 04 50 36 28 96 - www.hotel-baud.com
les Collectionneurs

# Cette année encore, le festival a enchanté le public

La 10ème édition du festival Novembre Musical des Voirons s'est déroulée les deux premiers week-ends de novembre sur les communes de Bonne, Cranves-Sales, Lucinges, St Cergues et Machilly.

Le thème de cette année était un concert/une époque musicale.

L'édition 2021 s'est achevée par trois concerts dans la belle église St Nicolas à Haute-Bonne.

Le samedi 13 novembre, un trio composé de Catherine Plattner au violon, Florestan Darbellay au violoncelle, Norberto Broggini au piano-forte, nous a fait entendre des œuvres de l'époque classique. Le piano-forte, apparu vers 1750, a été une découverte pour un grand nombre d'auditeurs.

Le dimanche 14 novembre en matinée, l'ensemble Tarentule (photos ci-contre), quatre somptueuses voix a cappella, a fait résonner des œuvres sacrées du XVIème au XXIème. Nous avons entendu un extrait de la messe de Monteverdi et une création de Nicolas Bacri, écrite en 2021, dédiée à l'ensemble Tarentule qu'il interprétait pour la première fois.

Le trio composé de Olivier Baumont au clavecin, Hugo Reyne à la flûte, Claire Antonini au théorbe (photo ci-dessus) a clôturé le festival par un magnifique concert baroque avec en particulier des œuvres de Bach, Couperin et Haendel.

Le public a répondu présent malgré le pass sanitaire et le port du masque.

Le **Novembre Musical des Voirons** permet de belles découvertes musicales et des rencontres chaleureuses entre un public enthousiaste et des musiciens passionnés.

Toute l'équipe du festival vous donne rendez-vous pour la onzième édition les **4, 5, 6 & 11, 12, 13 novembre 2022**.

Rémi Peysson, Président NMV



**La présente tribune est ouverte à la liste d'opposition : "Bonne, soyons acteurs du changement"**

# Les petits arrangements entre amis…Ça suffit !!!

Chères Bonnoises, chers Bonnois,

En ce début d'année, la tradition des vœux est de rigueur. Les membres de notre groupe au sein de l'équipe municipale vous souhaitent une belle année 2022. La santé est notre bien le plus précieux, sachons cette année la préserver de nouveau. Que notre société, à tous les niveaux, soit plus solidaire, bienveillante et que les valeurs fondamentales qui la régissent, soient respectées. Une pensée particulière à ceux qui sont dans la peine et la maladie, qu'ils trouvent la force pour des jours meilleurs.

Revenons un instant sur les faits marquants qui se sont passés à Bonne, ces six derniers mois.

Depuis que nous sommes au conseil municipal, nous constatons des pratiques d'un autre temps. Après deux mandats, et désormais un troisième, le Maire et son équipe s'habituent à gérer une commune de façon patriarcale, pyramidale. Les décisions émanent d'un petit comité, se comptant sur les doigts d'une main. Il va de soi qu'aucune concertation n'a lieu pour enrichir le débat et les décisions prises. Plusieurs fois dénoncée au sein du Conseil Municipal, nous ne constatons aucune évolution positive. Nous le regrettons sincèrement. C'est leur façon de faire, dont acte….

Avec cette gouvernance oligarchique, des rumeurs circulaient depuis plusieurs mois. Elles se sont confirmées au moment où l'adjoint des Travaux Sécurité a été démis de ses délégations. Officiellement pour des motifs de mésententes, officieusement pour avoir dénoncé des faits obscurs et totalement opaques.

Le conseil municipal du 20 septembre suivi de l'article paru dans le Faucigny en attestent le déroulement et décrivent les faits. Les Bonnois sont en droit de connaître toute la vérité, et non la leur...

La réputation de Bonne au sein d'Annemasse Agglo et des communes voisines est entachée de ces agissements. En parallèle de ces deux affaires, nous constatons malheureusement impuissants des pratiques de copinages, de faveurs, que je qualifie de petits arrangements entre amis... Ces pratiques doivent cesser.

L'article 40 du Code de procédure pénal permet à tout à chacun de nous, de dénoncer ces agissements. En restant muets, fatalistes, ne nous rendons pas complices.

Comptez sur nous pour une totale transparence au sein de la municipalité, et une implication de chaque Bonnois dans la gestion de leur territoire.

Etant apiculteur, mon devoir est également d'alerter la population sur les changements de notre environnement. Cette année 2021 a été catastrophique pour le vivant. En Haute-Savoie mais aussi au niveau national, le constat est sans débat. Bonne via son Conseil municipal ne prend pas sa part de responsabilité. Les délibérations votées suivent inexorablement le même chemin sans se soucier de ce que l'on va laisser à nos enfants…

Nous sommes et resterons à votre écoute pour faire évoluer notre commune.

De nouveau, nous vous réitérons nos vœux pour une année apaisée, de liberté et de solidarité.

**Rémy Deramecourt et les membres du groupe Bonne, Soyons Acteurs du Changement.**

**Bonne.sadc@gmail.com**

# CENTURY 21®

## AGENCE NCI BONNE

## ESTIMATIONS OFFERTES VENTE ET LOCATION

Deux Agences à Bonne 68 et 69 Avenue du Léman
Pour ESTIMER, VENDRE, LOUER et FAIRE GERER
Vos biens immobiliers
Tél : 04.50.95.95.74
Mail : nci.bonne@century21.fr

*Vendeurs votre bien est unique, sa valeur n'est pas qu'une question de m². Rencontrons-nous pour une estimation précise et gratuite. Un service sur-mesure et un PACK CONFIANCE+ (renseignements en agence).*

SARL au capital de 53 280 € - SIRET 531 572 030 00033 R.C.S. Thonon-les-Bains - Code NAF 6831Z
Carte Professionnelle : T.et G. n° CPI7401201600001173l - Caisse de Garantie : GALIAN – 89 rue de La Boétie – 75008 – PARIS – T. 120 000 € - G. 480 000 €
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

## L'APE a fêté Halloween

Le 22 octobre dernier l'APE (Association des parents d'élèves) organisait la première édition d'Halloween. Au programme jeux (chamboule tout, quilles...), diseuse de bonne aventure et conte. Tout ceci autour d'une décoration quelque peu effrayante ! Les petits et les grands ont pu se régaler avec des crêpes, de la barbe à papa et d'autres mets et breuvages magiques !
Nous souhaitons remercier les bénévoles qui ont participé à ce nouveau projet ainsi que les parents et enfants qui ont répondu présents en masse. Merci pour votre confiance.
Nous préparons d'ores et déjà d'autres surprises pour la prochaine édition !

## Le compost c'est facile, demandez le guide !

Le 18 décembre dernier a été inauguré, par ses utilisateurs et utilisatrices, un composteur partagé au pied de plusieurs immeubles en copropriété en plein centre de Bonne !

Composter ses biodéchets en appartement ? Mais oui ! Et à plusieurs c'est encore plus simple.
Un coup de fil à Annemasse Agglo et les habitants à l'initiative de ce projet ont obtenu l'aide d'Amandine Pierron, maitre-composteur, et de son équipe. Après une rencontre pour trouver l'emplacement idéal, l'installation des 3 bacs mis gratuitement à disposition et une petite formation sur les bonnes pratiques du compostage : l'aventure pouvait commencer !

Quelle joie de pouvoir enfin alléger sa poubelle… Parce que sur l'agglomération Annemassienne sachez que près d'un tiers de nos poubelles sont composées de biodéchets, soit plus de 60 kg par habitant et par an qui partent à l'incinération !

Et quelle odeur dans nos cuisines ! Où est la logique une fois qu'on a compris que, disposé dans un bac et bien mélangé à de la matière sèche comme du broyat, ils se transforment en une bonne matière naturelle qui ne demande qu'à se jeter aux pieds de nos fleurs et légumes pour leur donner des forces.

**Inauguration des composteurs collectifs de la résidence Pré Jonzier**

Les maisons individuelles et les lotissements ont aussi droit à des composteurs, pas de jaloux ! Annemasse Agglo met gratuitement à disposition un composteur de jardin ou un lombricomposteur par foyer.

Et la deuxième bonne nouvelle c'est qu'il y a depuis peu, une guide-composteur à Bonne (oui c'est moi !). Alors n'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez monter un site de compostage partagé, avoir plus d'informations sur les composteurs mis à disposition par l'Agglo ou tout simplement parler compostage ! J'ai été formée pour répondre à vos questions et vous accompagner dans votre projet.

Camille Perroud-Coquelet :
Tél. +33 (0)6 10 13 80 71
courriel : camilleperroud@hotmail.fr
Vous pouvez aussi vous renseigner auprès d'Annemasse Agglo :
Tél. +33 (0)4 50 87 88 88
Courriel : infotri@annemasse-agglo.fr
Camille Perroud-Coquelet, présidente de l'association EnVie de Terre à Bonne.
Infos, adhésions, dons : https://www.enviedeterre.org

## Une belle collecte pour un mois de septembre en or !

Cette année, la commune s'est mobilisée sur tout le mois de septembre contre la lutte pour les cancers et la leucémie chez l'enfant.
Une cause noble qui se fait encore discrète mais qui a toute sa place dans nos agendas communaux.
A l'initiative de ce mois en or, Isabelle Lavastre, une maman bonnoise, aidée par la conseillère municipale Angélique Scarmuzzino et une petite équipe de bénévoles, se sont mobilisées pour la cause autour de nombreuses actions (tombola, tirelires chez les commerçants, collecte à Super U…) afin de collecter des dons.

***"Cette année nous avons collecté des fonds, pour l'association APPEL (Association Philanthropique de Parents d'Enfants atteints de Leucémie ou autres cancers), présente sur l'IHOP hôpital pour enfants de Lyon (Léon Bérard), ainsi que pour l'association dédiée à la recherche sur les cancers pédiatriques du professeur Bertrand (de l'hôpital Léon Bérard aussi)", nous informe Isabelle.***

Une conférence a eu lieu à la médiathèque avec l'intervention d'une auteure genevoise Muriel Scibillia, qui traite dans ses différents livres du rôle et de la position des fratries au sein de la famille lors de la maladie d'un autre enfant.
La boutique Domo Mea (avenue du Léman à Bonne), a organisé lors de son inauguration le 17 septembre, une collecte qui a permis de récolter 500€ pour l'association lyonnaise.
"Grâce à la générosité de notre réseau local, nous avons pu récolter pour cette première édition 2600€, cela permet à l'association APPEL de financer un projet d'installation de balnéothérapie, et d'améliorer le bien-être des enfants en soins".
Rendez-vous l'année prochaine pour une deuxième édition encore plus belle, et si vous êtes intéressés pour rejoindre notre équipe en "or" nous recherchons d'ores et déjà des bénévoles.

# Une balade inédite pour la Saint-Nicolas

Bousculée par la pandémie, notre traditionnelle fête de la Saint-Nicolas, a changé de visage en 2021. Afin d'éviter les rassemblements sous le chapiteau, les élus ont opté pour un nouveau format : une balade aux flambeaux.
Il faisait très froid en ce 6 décembre, mais pour rien au monde, les petits bonnois n'auraient loupé la fête !
Avant la montée aux flambeaux à l'église, rendez-vous était donné dans la cour de l'école, où un bar y était installé. L'APE a proposé des crêpes et des bonbons en guise de goûter. Les crêpes délicieuses ont réchauffé les doigts et les cœurs !
Les participants ont pu aussi découvrir le stand des adhérents d'"Envie de Terre", présents pour promouvoir l'activité de leur association avec notamment la gestion du Jardin des Locires et faire déguster les confitures maison (pommes, courgettes…), fruits de leur récolte 2021.
L'association APPEL de Lyon qui lutte contre les leucémies et cancers pédiatriques a elle aussi présenté ses produits : des décorations de noël entièrement réalisées à la main.
Place de la poste, le marché traditionnel a battu son plein et les adhérentes de l'association de Alliance Féminine du Genevois ont présenté leurs créations : couronnes, compositions de Noël, petits sapins, bougeoirs…
Juste à côté, la fête foraine s'est installée pour le week-end. Saint Nicolas avait dans sa hotte des tours de manège qu'il a distribué aux enfants les plus "sympas" !
A 18h30, le départ a été donné et en route pour la balade nocturne avec bonnets gants et lampions !
Sur la place de l'Eglise, à Haute-Bonne, l'académie des Trompes de Bonne attendait la joyeuse équipe et a fait sonné et résonné leur instrument en guise de bienvenue. Saint-Nicolas, en invité d'honneur, avait lui dans sa hotte des friandises pour les enfants.
Un peu plus tard, devant l'Ecole de Musique, l'Harmonie municipale a elle aussi donné un mini-concert. Une ambiance familiale, festive et chaleureuse s'est alors installée dans ce quartier bonnois.
Afin de prolonger un peu la fête, la descente s'est faite par la rampe Maxime illuminée de lampions pour l'occasion. Sur la place de la poste, il était possible de se restaurer : food truck et stand du Globe traiteur.
Souhaitons qu'en décembre 2022, la fête soit aussi réussie !

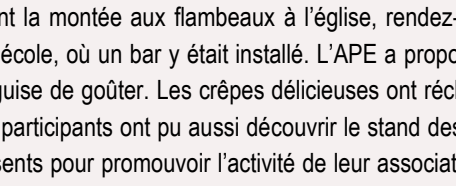

Retour sur…

## Concours de la St Nicolas : et les gagnants sont…

En cette fin d'année 2021 un peu morose, les bonhommes de neige réalisés dans le cadre du Concours de la Saint Nicolas ont égayé les vitrines de la médiathèque. Près de 30 participants ont proposé des créations originales, poétiques, humoristiques (on a même pu admirer des bonhommes de neige catcheurs !), avec des matières toutes aussi variées (en gobelets plastiques, en pâte fimo, en tricot ou encore en Légo…). L'édition 2021 de ce concours est un véritable succès !

**Félicitations à tous et particulièrement aux gagnants :**

**Florence Raffaëlli** qui remporte le premier prix adulte (bon d'achat d'une valeur de 30 €) avec une jolie scène de bonhommes de neige tricotés

**Sylvana Donale,** remporte le 1er prix enfant (bon d'achat d'une valeur de 50 €), avec sa composition de bonhommes de neige en polystyrène et décor en récup

**Emma Molinatti et Marion Dufour**, grâce à leur travail à 4 mains, sont récompensées du 2eme prix enfant (bon d'achat d'une valeur de 30€), avec un joli bonhomme de neige sur son traineau

**Alexis Testot-Ferry**, gagne la 3ème place (bon d'achat d'une valeur de 20€), avec son bonhomme de neige réalisé en buche de bois et décoré de jolis boutons multicolores.

Un grand bravo aux enfants et aux animateurs du service périscolaire qui gagnent le 1er prix "collectif", avec leur énorme bonhomme de neige en gobelet. Des livres seront offerts au service à la rentrée.

Pour rappel, ce concours est ouvert à tous (adultes, enfants, collectivités), habitant la commune ou non. Diverses thématiques ont déjà été proposées, telles que l'étoile, les fenêtres de l'avent, les mobiles, les photophores, les guirlandes, les bottes de Saint Nicolas, les boites à cadeaux, le bonhomme de pain d'épice, les friandises de Saint Nicolas…

Vous avez l'idée d'un thème que nous pourrions proposer lors de la prochaine édition du concours ?
Faites-nous en part par mail : communication@mairie-bonne.fr

**Les échos de Bonne, Bulletin municipal de la commune de BONNE**

**Directeur de la publication** : Yves Cheminal - **Rédaction et conception** : service communication

**Impression** : Imprimerie Uberti-Jourdan - **Photos** : Service communication (sauf mention indiquée)

Dépôt légal : Janvier 2022 - Tirage : 1700 exemplaires